



CHRONIQUE DE QUÉBEC

PRUME ET LAVALLÉE

C'était la semaine dernière, le soir du huit novembre de l'an qui s'en va. J'allais entrer à la Salle de Musique, lorsque j'avisai mon ami Etienne qui venait de mon côté. Il passait lentement en jetant un long regard sur le péristyle éclairé où s'agitait la foule de nos élégantes qui, laissant retomber les plis frémissants de leur robe de soie, les ajustaient d'un dernier coup de doigt avant d'apparaître dans la salle.

— Où vas-tu donc? lui dis-je en l'arrêtant.

Il haussa les épaules d'un air de mauvaise humeur et se dégagea comme pour passer outre.

— Mais, repris-je, ne viens-tu pas au concert?

— Comment diable veux-tu que j'y aille, gronda-t-il en frappant sur son gousset d'un geste tragique, rien!

En sa triple qualité d'homme de lettres, d'artiste et d'employé public, mon ami Etienne peut rarement ouvrir sa bourse sans voir la queue du diable y frétille tout au fond. Comme les muses, nos ministres se sont, depuis quelques années, mis en tête d'entretenir chez leurs nourrissons cette maigreur forcée qui, paraît-il, rend l'esprit plus léger et, par conséquent, plus apte à l'élevation, à la grandeur des conceptions poétiques et... à la saine tenue des livres.

— J'ai deux billets, dis-je à Etienne, viens.

Il me sauta au cou et faillit m'étrangler dans les transports de sa joie reconnaissante. Quand j'eus réussi à me dégager de cette étreinte enthousiaste, je passai mon bras sous le sien et nous entrâmes. Chose extraordinaire, pour un soir de concert la salle était comble, et nous arrivâmes difficilement à nos places. En attendant que l'on commençât, je m'amusa à guigner les jolies femmes qui nous entouraient. Etienne le rêveur, les yeux baissés, les bras croisés, errait déjà dans le labyrinthe désert du recueillement. Comme je me tournais et me retournais sur mon siège pour apercevoir le plus de jolis visages à la fois, il s'aperçut de ma distraction.

— Profane! me dit-il avec reproche, quand on va entendre de la musique telle qu'il nous sera donné d'en ouïr ce soir, on se doit recueillir en entrant ici, comme les dévots à l'église avant le saint sacrifice.

J'eus honte, je baissai la tête, et ne risquai plus qu'un œil sur ma voisine de

droite. Il me faut avouer qu'elle était bien assez jolie pour fixer mon regard.

Enfin parurent sur la scène les figures bien connues de nos artistes québécois, Lavigne, Paré, Defoy, de La Chevrotière, Hamel, Lévassier et A. Lavallée. Ils attaquèrent l'ouverture de Zaire, par Winter, avec une précision et un ensemble qui devaient s'accroître pourtant plus encore dans l'autre morceau d'ensemble qui ouvrait la seconde partie du concert.

— Il va bien, notre septuor me dit Etienne, et je veux avaler une contre-basse si l'on peut me trouver dans une autre ville du pays un groupe d'amateurs capables d'interpréter ainsi les maîtres. Mais, chut! le voilà!

Il se fit dans la salle un merveilleux silence. Chaque œil suivit le mouvement ascensionnel de l'archet au violon qui s'étreignirent aussitôt pour ne plus former, avec le musicien, qu'un seul être prodigieux, se fondant l'un dans l'autre pour s'envoler ensemble dans les plus hautes sphères de l'harmonie. Dès les premières mesures de l'*Allegro* du concerto en mi de Mendelssohn, l'assemblée entière était sous le charme. Dans ce premier morceau scintillaient surtout des traits d'une originalité piquante, et qui pétillaient sur l'accompagnement *sotto voce* de l'orchestre, comme les aigrettes d'un feu d'artifice sur le champ sombre de la nuit. On l'accueillit par un tonnerre d'applaudissements auxquels je contribuais de toute la force de mon petit corps, quand je reçus entre les côtes un coup violent qui me coupa momentanément l'enthousiasme et la respiration. C'était Etienne qui me traduisait ses transports à grands coups de coude.

Lorsque je parvins à reprendre haleine, je voulus lui reprocher la trop grande énergie de ses manifestations artistiques; mais comment m'aurait-il entendu? Le violon de Prume entonnait le chant large de l'*Andante*, vaste mer d'harmonie montante qui nous soulevait sur ses flots en nous enlevant au ciel. J'étais bercé bien haut sur les nues et j'écoutais encore ces harmonies divines qui caressaient voluptueusement mon oreille, alors que l'instrument s'était tû depuis quelques instants déjà—ainsi que l'écho qui se nourrit encore des derniers sons qui l'ont frappé—lorsque j'entrevis, comme dans un rêve, la figure extasiée d'Etienne. Un sourire de bonheur ineffable entr'ouvrait ses lèvres, et ses yeux noyés de larmes semblaient contempler dans un ravissement indicible quelque mystérieuse figure d'ange. Je crus l'entendre qui murmurait doucement:

— C'est ainsi que l'on chante au ciel... S'il ne le dit pas, ce fut moi qui le pensai.

Comme ces légers éclairs qui annoncent la tempête, les premiers lambeaux de phrase de l'*Allegretto* s'élançaient en l'air en zigzags lumineux qui allaient embrasant de plus en plus le ciel, jusqu'à ce qu'enfin, du vent léger des sons harmoniques passant bien vite au souffle de plus en plus bruyant des arpèges, au ruissellement des gammes chromatiques, un orage de sons fantastiques s'enfla, grossit, éclata dans un immense crescendo final.

Nous frémissions encore sous la commotion de cet ouragan de notes puissantes, lorsqu'une femme délicate et charmante nous apparut soudain, gracieusement drapée dans les plis chatoyants de sa robe bleu de ciel. A peine avait-elle donné les premières phrases du grand air de la *Reine de Saba*, que j'entendis Etienne qui se disait à part soi:

— Le voici cet ange que j'entrevois tout à l'heure en rêve, et qui descend sur la terre pour y faire entendre un chant du paradis!

La voix douce, pure et sympathique de Madame Prume captive, remue, ravit par le charme extrême de sa diction et de sa phrase.

Le chant suave s'éteignit, la gracieuse apparition s'envola, reparut un moment encore et puis s'évanouit tout à fait, effarouchée sans doute par les applaudissements frénétiques de l'auditoire.

Il nous avait déjà fallu remarquer dans les morceaux précédents le mérite extraordinaire de l'accompagnement joué par M. C. Lavallée. Mais quand notre virtuose, s'élançant seul dans les champs de l'harmonie, en vint à exécuter le *Concerto*—caprice de Mendelssohn, notre admiration devint du délire. Cette prestesse étonnante, cette force indomptable de doigté, ce style à la fois souple et large, délicat et fulgurant, était pour nous toute une révélation. Etienne, les doigts crispés sur mon bras, me tenaillait les chairs, et, les dents serrées, me disait haletant:

— Ecoute-le donc... vois-le donc, ce diable d'homme! Regarde comme il semble en vouloir à ce piano de ne pouvoir rendre encore toute l'expression du talent dont Dieu a rempli son âme d'artiste. Ce qui nous éblouit ne le satisfait pas encore, lui. Tiens, vois-tu cette main gauche, cette main gauche, l'entends-tu? Arrête, mais arrête donc, artiste, les cordes de nos cœurs ne sont pas assez fortes pour résister à la tension que tu leur donnes et aux vibrations inouïes dont tu les secoues!

Enfin il s'arrêta et ce fut heureux pour moi, car Etienne desserra peu à peu l'étau de ses doigts quand Lavallée, rappelé avec fureur, vint faire voltiger les ailes de son *Papillon* sur l'ivoire enchanté. Etienne était cependant encore trop ému pour lâcher prise entièrement, et je ne rentraî dans la pleine possession de mes chairs meurtries que lorsque le suave violon de Prume se mit à chanter avec larmes cette divine mélodie de Faust, sublime ravissement de l'amant et de l'amante qui, noyant leur âme dans leurs yeux extasiés, se soupiraient amoureux l'un à l'autre: *Laisse-moi, laisse-moi contempler ton visage!*

Et puis quand vint la prière navrante de Marguerite, je me sentis enlevé, transporté dans la vieille cathédrale gothique où la pauvre enfant alla pleurer. Tout en prêtant l'oreille à sa voix désespérée alternant avec les graves sons de l'orgue qui bruisaient au fond de la grande nef assombrie, j'entrevois la silhouette satanique de Méphistophélès se glisser parmi la foule, et se pencher à l'oreille de la malheureuse fille en grinçant ces mots terribles:

« Cache-toi! Le crime et la honte ne peuvent se cacher! de l'air... de la lumière! malheur à toi!»

MARGUERITE

« Dans quelle angoisse je suis! Ces piliers mes pressent, cette voûte m'écrase — de l'air!... »

Je la vis s'évanouir, tandis que, roulant sous la vaste voûte sombre, le cœur grondait ces paroles menaçantes:

« Dies iræ, dies illa
« Solutæ sæculum in favilla. » (1)

Cette plainte déchirante de Marguerite, cette voix diabolique de Méphistophélès, ne les avez-vous pas entendues comme moi se tordre et pleurer sur ces quatre cordes touchées par les doigts du génie?

A peine quelques instants de repos avaient-ils pu calmer nos nerfs, que d'autres flots d'harmonie revenaient encore ruisseler jusqu'à nous. Bientôt le chant nous entourait de toutes parts; nous fûmes débordés, soulevés, entraînés, et nous nous replongeâmes dans un océan d'harmonie.

En entendant Lavallée ressusciter la grande âme passionnée de Chopin, je me trouvai tout d'un coup à Majorque, dans la chartreuse abandonnée de Valdemose, où l'incomparable pianiste, souffrant de la maladie qui devait finir par l'emporter, passa tout un hiver avec George Sand.

« Le cloître était pour lui plein de terreaux et de fantômes, même quand il se

(1) Scène du *Faust* de Goethe.

portait bien. Il ne le disait pas, et il me fallut le deviner. Au retour de mes explorations nocturnes dans les ruines avec mes enfants, je le trouvais à dix heures du soir, pâle devant son piano, les yeux hagards et les cheveux comme dressés sur la tête. Il lui fallait quelques instants pour nous reconnaître. Il faisait ensuite un effort pour rire, et il nous jouait des choses sublimes qu'il venait de composer, ou pour mieux dire, des idées terribles ou déchirantes qui venaient de s'emparer de lui, comme à son insu, dans cette heure de solitude, de tristesse et d'effroi. (2)

La charmante cavatine de la *Traviata*, si délicieusement rendue par Madame Prume, nous remit des émotions terribles par lesquelles la musique fantastique de Chopin nous avait fait passer. C'était comme un chant de chérubin après le fracas du combat des archanges contre les armées de Lucifer.

Et puis le violon magique revint encore prier, pleurer, chanter, gémir, supplier, crier, menacer, jusqu'à ce que, enfin, il éclata d'un rire immense au souvenir des fantasmagories du *Carnaval de Venise*.

Etienne geignait, pleurait, riait tour à tour. Mais quand Lavallée partit à fond de train sur ses *Courriers* et les précipita dans une course vertigineuse, Etienne se tordit dans un spasme de délire et s'affaissa sous le banc.

Quand je réussis à l'en retirer, l'on se levait de toutes parts. J'entraînai mon ami. Il était hors de lui-même. J'aurais voulu le pousser immédiatement au dehors, mais la foule était compacte, et ne s'ouvrait pas facilement devant moi. Ce qui fit que, malgré le bruit sourd qui courait dans la salle, plusieurs personnes purent entendre Etienne qui criait à tue-tête :

—Honneur au talent ! gloire au génie !

JOSEPH MARMETTE.

Québec, ce 15 novembre 1874.

ECHOS DE PARTOUT

On a fumé en France, pendant l'année dernière, 742,000,000 de cigares et 68,000,000 de cigarettes.

C'est joli !...

Le château de Condé, en Normandie, vient de livrer aux archéologues des boulets de pierre taillés en granit gris que l'on croit avoir été tirés par les bombardes anglaises, lors du siège qui précéda la prise du château, en 1417.

Le sultan de Zanzibar est un pianiste émérite. Quand il a acheté à Paris, plusieurs pianos, il a étonné tout le monde en s'asseyant devant un instrument et en jouant une fantaisie de Thalberg très-difficile.

L'Autriche a fondé des cours pour l'étude de la viticulture et pour celle de la pomologie. La vigne et les pommiers peuvent en effet prospérer sous le climat autrichien et sous celui de la Hongrie. Ces deux arbres sont donc appelés à devenir la source de revenus importants pour qui saura en tirer parti.

Une harpe, ayant appartenu à Marie-Antoinette, vient d'être offerte au musée du Conservatoire de musique de Paris, par Mme la baronne Domier. Cet instrument, œuvre d'un facteur célèbre, Nadermann, est élégant dans ses formes ; la colonne et la console sont décorées de peintures d'une grande finesse.

On sait que depuis la guerre de Crimée les Anglais, mais surtout les officiers, ont abandonné beaucoup des préjugés qu'ils avaient contre la barbe et la moustache. Cet abandon a été, dans le corps des Horse-Guards, jusqu'à faire adopter par un certain nombre d'officiers et même de soldats le port de ce que, suivant nos régimes politiques, nous avons appelé la royale, puis l'impériale. Or, au grand désespoir des novateurs, un ordre du commandant vient de rappeler chacun à l'exécution des règlements, et désormais tout officier et tout soldat des Horse Guards de Sa Majesté devra se faire raser et la lèvre inférieure et le menton.

L'*Early-rose* est une nouvelle pomme de terre qui fait bruyamment son entrée dans le monde potager. Elle ne donnerait pas moins de deux récoltes par an. Semée en février sur

une terre fortement fumée, l'*Early-rose* se récolte en mai, et semée de nouveau fin mai ou courant de juin, elle peut être relevée en automne. Les agriculteurs qui la préconisent affirment avoir obtenu l'énorme quantité de 40,000 kilogrammes à l'hectare, et parmi les tubercules un grand nombre ont atteint le poids de 500 grammes. Cette nouvelle variété de pomme de terre exige un sol bien chargé de vieux fumier, et lorsqu'on dépose dans le trou un fragment de tubercule, il faut en même temps y jeter une poignée de cendres de bois.

En attendant, nos voisins d'outre-Manche viennent d'avoir, dans l'immense Alexandra-Palace, une exposition de pommes de terre. On y a vu réunies cent cinquante variétés du savoureux tubercule. Beau spectacle !

A ce propos, avez-vous une idée de ce que la pomme de terre méprisée, calomniée et persécutée en France il y a un siècle, couvre aujourd'hui d'espace sur notre sol et de ce qu'elle produit d'argent en une année ? Voici les chiffres de la statistique de 1871 : superficie de la culture : un million cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze hectares, ce qui équivaut, à peu de chose près, à onze mille deux cent soixante-douze carrés d'un kilomètre de côté, plantés en pomme de terre ; récolte : cent onze millions quatre cent soixante-dix mille six cent quarante-sept hectolitres ; valeur : cinq cent quarante-neuf millions de francs.

Du haut du ciel, ta demeure dernière.
Bon Parmentier, tu dois être content.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XIV

Alexander Henry, l'un des quatre traitants anglais qui se trouvaient alors à Michillimakinac, fut témoin de l'affreux massacre de la garnison de ce fort. Comme son titre d'Anglais (1) lui valait la mort dans les circonstances, il se rendit immédiatement à la résidence de Langlade, voisine de la sienne, dans le but de s'y réfugier.

A son arrivée chez Langlade, toute la famille de ce dernier, qu'il appelle l'interprète français, était aux fenêtres et pouvait voir la sanglante tragédie qui se déroulait en ce moment, Henry ayant demandé à Langlade un refuge dans sa maison, celui-ci, selon ce traître anglais, lui aurait répondu en haussant les épaules : « Que voudriez-vous que j'en ferais ? » Aussi désespérait-il de son sort lorsqu'une Pawnee, esclave de Langlade, lui fit signe de la suivre. Elle le conduisit à un escalier qui aboutissait au grenier, et lui conseilla d'aller s'y cacher. Henry s'empressa de suivre son avis, et l'indienne l'enferma sous clef.

Anxieux de voir ce qui se passait au fort, Henry put, au moyen d'une ouverture dans le toit, qui laissait entrer quelques lueurs de clarté, observer les sauvages qui jouissaient en barbares de leur atroce triomphe. C'était un spectacle hideux à voir. Les mourants, en proie à la plus cruelle agonie, faisaient entendre des cris plaintifs et laissaient échapper des flots de sang, tandis que les morts gisaient sur le sol scalpés et dépouillés de leurs vêtements. Pour ajouter à l'horreur du tableau, quelques sauvages se gorgeaient du sang de leurs victimes avec le creux de leurs mains en jetant des cris pleins d'une rage infernale.

Après avoir assouvi leur féroce vengeance, quelques Objibwas se précipitèrent dans la maison de Langlade, en proférant des vociférations qui fesaient dresser les cheveux d'Henry. Ils demandèrent à Langlade si quelques Anglais ne s'étaient pas réfugiés dans sa maison. Il répondit négativement, mais pour plus de certitude ils furent tous les appartements, et se rendirent finalement au grenier.

Henry crut que c'en était fait de sa vie, et une terreur profonde s'empara de lui.

(1) Telle était l'aversion des sauvages contre les Anglais à cette époque, que Henry, après son départ de Montréal dans l'été de 1761, fut obligé de se déguiser en voyageur canadien pour ne pas attirer l'attention des sauvages qui eussent pu lui faire un mauvais parti. Quelque temps après le massacre de Michillimakinac, il lui fallut, sur les recommandations d'un chef sauvage ami, se travestir en indien pour ne pas s'exposer à la vengeance des Objibwas.

En entendant leurs pas précipités, il se cacha derrière un tas de vaisseaux faits d'écorce de bouleau, qui servaient à recueillir l'eau d'érable. Il contint de son mieux sa respiration, mais les battements de son cœur étaient si violents qu'il crut qu'ils allaient le trahir.

Quatre sauvages, armés de casse-tête, teints de sang comme des hyènes furieuses, ne tardèrent pas à pénétrer dans le grenier. Ils promènèrent un regard inquisiteur dans cette sombre pièce, où le jour entrant à peine, puis partirent sans apercevoir Henry. Ils étaient accompagnés de Langlade, auquel ils énumérèrent complaisamment le nombre de chevelures anglaises qu'ils avaient scalpées durant le jour. La joie d'Henry, lorsque la porte se referma sur lui, ne peut se comparer qu'à celle du condamné qui échappe d'une manière inespérée à l'exécution fatale.

Epuisé par tant d'émotions, Henry s'abandonna à un sommeil bienfaisant jusqu'à l'heure du crépuscule, alors qu'un nouveau bruit l'éveilla soudainement. C'était la femme de Langlade qui entrant. Elle fut fort étonnée de le voir, car elle ignorait le lieu de sa retraite. Elle lui dit de prendre courage, car la plupart des Anglais ayant péri, elle espérait qu'il pourrait échapper à leur vengeance. Il lui demanda un peu d'eau pour restaurer ses forces, et elle s'empressa de lui en faire apporter.

Après une nuit pleine d'angoisses et d'insomnie, Henry entendit, dès les premiers feux du jour, la voix menaçante de plusieurs sauvages qui pénétraient de nouveau dans la maison de Langlade. Ils informèrent ce dernier que, n'ayant pas trouvé la tête d'Henry parmi celles des autres victimes, ils allaient faire de nouvelles perquisitions, afin de ne pas laisser échapper cette nouvelle proie. En entendant leurs menaces, la femme de Langlade s'efforça de lui démontrer qu'il ne serait pas prudent de soustraire Henry plus longtemps à leurs recherches, car les sauvages irrités ne manqueraient pas de se venger sur leurs propres enfants. Langlade résista d'abord aux instances de sa femme, mais ses sollicitations devenant de plus en plus pressantes, il crut devoir déclarer aux indiens qu'Henry s'était réfugié sous son toit.

A cette nouvelle, les sauvages bondirent au grenier. Ils étaient ivres, presque nus, et affreux à voir. Leur chef, Wenniway, un véritable colosse, tout noir de charbon, s'élança sur Henry, et le saisit d'une main par le collet de son habit en brandissant de l'autre un long couteau, comme s'il eut voulu le lui enfoncer dans la poitrine. Puis, se ravisant tout à coup, comme si un sentiment d'humanité l'eût fait reculer devant le crime qu'il allait commettre, il retira son arme prête à se rougir de sang en disant : « Je ne te tuera pas. J'ai été souvent en guerre avec les Anglais, et je leur ai enlevé bien des chevelures. Mon frère Musinigon a été tué par eux ; eh bien, tu prendras sa place et tu porteras son nom. »

Henry reçut ordre de Wenniway de se rendre à son wigwam, mais à sa demande, Langlade obtint la permission de le garder sous son toit quelques jours encore. Il était à peine entré dans la maison de Langlade qu'un sauvage vint lui ordonner de le suivre au camp des Objibwas.

Henry connaissant le caractère brutal de cet indien, qui lui était endetté, craignit qu'il n'essayât de le tuer durant le trajet. Ses appréhensions étaient fondées, car son farouche compagnon essaya de l'entraîner vers un endroit écarté, plein de broussailles, en arrière du fort. Henry refusa d'aller plus loin. Le sauvage leva alors son couteau pour l'en frapper ; mais Henry para le coup et prit la fuite. Furieux de voir échapper sa proie, l'indien se mit à sa

poursuite en jetant de grands cris. Henry, auquel l'épouvante semblait donner des ailes, se dirigea vers la demeure de Langlade, et alla se réfugier dans le grenier, où pour la seconde fois il trouva un lieu de protection contre ses ennemis.

Henry (2) se plaint de n'avoir pas eu de Langlade tous les bons traitements qu'il aurait pu en attendre. Il raconte qu'après sa mise en liberté, il décida de se rendre à Détroit, et que Langlade refusa de lui vendre à crédit une couverture pour le protéger contre le froid. Elle lui était d'autant plus indispensable pour le voyage qu'il avait été dépouillé de tous ses vêtements par les sauvages, et qu'il ne lui restait plus qu'une vieille chemise pour couvrir ses membres presque nus. Un autre Canadien du nom de Jean Cuchoise (?) fut plus humain, et lui donna une couverture sans laquelle Henry prétend qu'il eut péri dans son voyage sur le lac Michigan.

Ce qui précède est raconté sur la seule autorité d'Henry, et comme Langlade n'a pu prendre connaissance de l'accusation « d'inhumanité sordide » portée contre lui et y répondre, puisque ce récit ne fut publié qu'en 1809, c'est-à-dire neuf ans après sa mort, il ne nous est guère facile de nous prononcer sur la véracité des faits relatés par ce traître anglais. Nous devons dire toutefois que la belle conduite de Langlade à l'égard du capt. Etherington et du lieutenant Leslie, qu'il sauva des flammes du bûcher, nous fait croire assez difficilement qu'il ait agi en même temps d'une manière toute différente envers Henry.

Du reste, nous avons lieu de croire qu'Henry a chargé un peu le sombre tableau du massacre de Michillimakinac pour lui donner probablement plus de couleur et d'intérêt. Cela est d'autant plus vraisemblable que son récit ne fut publié que quarante-six ans après la date de ce tragique événement.

Henry dit, par exemple, à la page 91 de sa relation, que le « lieutenant Jernette (3) et soixante-dix soldats ont été tués lors de la prise du fort, » tandis que d'après la lettre du capt. Etherington, écrite huit jours seulement après le massacre, et qu'on trouvera plus loin, ce nombre aurait été de 17 seulement, ce qui constitue une différence sensible, comme on le voit.

Henry affirme encore (page 105) que le chiffre de la garnison de Michillimakinac était de 90, lorsqu'il n'était que d'environ 35, d'après encore la lettre du commandant. Parkman a cru expliquer cette différence d'une manière satisfaisante en disant qu'Henry a sans doute voulu inclure tous les habitants du fort, les soldats et les Canadiens. Cela ne se peut, puisque Henry déclare que pas un seul Canadien ne fut victime du massacre : « Pendant la prise du fort, dit-il, je remarquai beaucoup de Canadiens regardant avec calme ce qui se passait, ne s'opposant pas aux indiens, et n'en recevant non plus aucun mal. » Du reste, Henry est explicite sur ce point : « La garnison, dit-il, se composait de 90 soldats, de deux officiers subalternes et du commandant, et il y avait quatre traiteurs anglais au fort. » Si tous les Canadiens ont été épargnés lors du massacre, comme le constatent Etherington et Henry, les prétendues 71 victimes ne pouvaient être que des Anglais. Or, il a été pleinement démontré que le nombre des Anglais, à Michillimakinac, n'a pas alors dépassé la quarantaine. Et si Henry a exagéré dans ces deux cas, ne peut-on pas en inférer qu'il a pu fort bien représenter les faits qui concernent Langlade sous un jour beaucoup plus défavorable qu'ils ne l'étaient réellement ?

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer)

(2) *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1776*, p. 93.

(3) Le capt. Etherington écrit *Jernett*.

(4) *Conspiracy of Pontiac*.

(2) George Sand, *Histoire de ma vie*.

TABLETTES LOCALES

Le nombre des vaisseaux océaniques entrés pendant cette saison dans le port de Montréal est de 553, et il en est sorti 544. On compte 625 arrivées et 616 départs durant la période correspondante de l'an dernier; ce qui accuse pour l'année courante une diminution de 72 dans le nombre total.

Le *Telegraph*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, assure qu'il a été exporté du Nouveau-Brunswick, l'année dernière, assez de bois pour produire 220,000,000 de pieds de madriers en superficie, un montant suffisant pour faire une plateforme en planches de dix pieds de largeur depuis Saint-Jean jusqu'à Liverpool et mille milles au-delà. Le même journal fait remarquer que dans le cas où les forêts de la province pourraient subvenir à un écoulement aussi considérable, l'état du marché au bois en Europe démontre la nécessité d'arrêter la production pour quelques années à venir.

Le département de la marine ayant demandé au gouvernement français de diminuer les droits imposés sur les vaisseaux canadiens offerts en vente en France afin de les placer sur le même pied que les vaisseaux anglais qui s'y vendent, le gouvernement a refusé d'accéder à cette demande, en alléguant qu'après avoir bien étudié cette question, il a vu qu'il était impossible d'accorder aux produits canadiens le privilège des taxes conventionnelles, hormis qu'elles fussent stipulées dans les traités. En vertu des lois actuellement en force, le département des douanes ne peut faire autrement que d'exiger les droits mentionnés dans le tarif. Le gouvernement ajoute que les constructeurs de vaisseaux français ne veulent pas que la loi soit amendée.

Le *Times* de Londres contient ce qui suit au sujet du chemin de fer du Grand-Tronc :

« Le rapport du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada pour le semestre expiré le 30 juin, vient d'être publié. Ce document n'est pas bien consolant pour les détenteurs de stock, soit ordinaire, soit préférentiel. Comparés aux recettes du premier semestre de 1874, celle du premier semestre 1875 accusent une diminution de £105,000, tandis que les frais d'exploitation n'ont diminué que de £81,000. Le profit net du semestre est de £175,000, et avec cette somme il faut payer l'intérêt sur les débetures, sur les hypothèques, etc. Tout cela payé, il reste £143 pour payer un dividende aux détenteurs de stock préférentiel, s'élevant à £12,000,000, et aux détenteurs de stock ordinaire, s'élevant à £11,000,000. »

ON DEMANDE UNE ACADEMIE EN BAS-CANADA

L'Académie française, proprement dite, a été fondée en 1635 par lettres patentes du roi Louis XIII. Elle a rendu de grands services à la France et surtout à la langue française. Les académiciens, Chapelain en tête, s'occupèrent d'abord d'épurer la langue et de faire un dictionnaire.

Le 3 juin 1679, ce docte corps décréta que les participes présents seraient dorénavant invariables et indéclinables à toutes fins que de droit et pour le reste de l'éternité.

Ce sont des académiciens qui déclarèrent solennellement et doctement à Napoléon Bonaparte, au commencement de ce siècle, que la vapeur ne pourrait jamais s'appliquer à la navigation de long cours.

Aussi Fulton, le vulgarisateur des *Steam-boats*, n'était ni de l'académie française, ni Français.

Les quolibets de toutes sortes n'ont point été épargnés aux Quarante.

Ce nombre même occasionna plus d'une plaisanterie. Une fois qu'il fallait remplacer un académicien décédé, quelqu'un dit : « C'est chose facile : si à trente-neuf on ajoute un zéro, on a 40. »

Et Pirron disait de dépit :

Ci-gît qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Pourtant cette institution est éminemment utile.

Pourquoi n'aurait-on pas une Académie en Bas-Canada, à Québec ou à Montréal? Nous sommes trop loin de l'Académie française. Le mot le moins français, le terme le plus barbare, la locution la plus vicieuse et la plus boiteuse a le temps de s'implan-

ter et de tout gangrener avant que nos cousins, les académiciens français, en aient eu connaissance.

Que ceux qui doutent de mon avancé aillent aux séances d'un conseil municipal, d'une chambre d'assemblée, voire même au Sénat, et ils seront étonnés du peu d'autorité que l'Académie française exerce sur les Canadiens-Français.

Qu'il me soit donc permis de prier mes compatriotes d'établir une Académie nationale.

Un académicien n'a guère besoin d'argent, vivant surtout de gloire et d'orthographe. (Personne ne doit être surpris si l'on rencontre souvent des académiciens maigres).

Pourtant, s'il fallait des écus au soleil, on pourrait s'en procurer. Au lieu de faire venir chaque année pour cent mille francs de communiens français, qu'on les donne à notre Académie. Ni le peuple ni le gouvernement n'en seront plus mal.

De suite il y aurait de la besogne à faire. Le sort des participes présents étant réglé, on pourrait — les futurs académiciens — prendre en considération les participes passés. Et sans avoir envie de faire partie de l'Académie canadienne-française, je me permettrais de déclarer les participes passés invariables et immuables. Il n'y a pas assez d'accord dans le monde pour se casser la tête pour faire accorder les participes passés.

Il y aurait en outre économie d'encre et de travail. Si un seul journaliste a pu épargner vingt mille francs rien qu'à ne pas mettre les points sur les i, quelles sommes ménagerait-on en omettant tant d'e et tant d's !

Nos académiciens — nos ! ça ne sonne pas mal — pourraient déterminer le mode d'écrire et de parler suivant les personnes, en ayant égard à leur position et leur situation sociales.

Je va t être ou je suis pour t être ne devrait être employé que par les représentants parlementaires; *citizen* et *quantifié* et *voité*, aux émigrés des Etats-Unis. Les conseillers pourraient user avec sobriété et tempérance de la phrase sacramentelle: *la motion dont à laquelle je propose*. Les commis voyageurs ne seraient pas exposés à aller en prison pour avoir dit avec bonne foi *la femme que je parle, presquément, un vitreux, un gros-t habitant*. J'ai désoublié pourrait se tolérer chez les instituteurs, et du *morphile*, chez les bourgeois.

Tout poète ou versificateur qui ferait des vers de plus de quinze pieds serait condamné à un mois de prison aux travaux forcés pour chaque pied additionnel. La peine glorieuse du fouet serait appliquée invariablement aux journalistes pour chaque phrase d'une colonne et demie. Quant aux huissiers et autres lettrés mentionnés dans nos statuts, on pourrait les obliger de mettre quelques douzaines de points et virgules au bas de leurs actes pour suppléer à ceux qu'ils ont déjà omis et qu'ils omettront encore.

Enfin, on pourrait appliquer divers châtimens tels que le carcan, le pilori et la peine capitale à certains félons littéraires.

Il ne serait pas non plus hors de propos de munir chaque académicien d'une gaule souple et flexible pour écheniller chaque matin le jardin des muses et corriger sommairement les cacographies et les plagiaires.

Enfin de compte, l'académicien vaincu de haute ou de petite trahison littéraire devrait être banni pour pas plus de cinq ans, après lui avoir, au préalable, arraché un à un tous les poils des jambes en présence de douze témoins, à ce commis par le ministre de l'instruction publique.

Mais qui composera cette académie? Et combien y aura-t-il d'immortels dans la Province de Québec?

Je ne suis que cendre et poussière, mais je me permettrai de faire, chapeau bas, une petite suggestion.

L'Académie ayant pour mission de redresser les abus littéraires, ne doit pas exiger, chez ses membres, plus de capacité, de savoir et de grammaire qu'on en exige des membres du Parlement. Car il est aussi important de faire des lois que de la littérature.

Il y a deux manières de faire un choix judicieux d'académiciens: les nommer à vie, comme les Conseillers législatifs, ou les faire élire par le peuple.

Le dernier mode me semble préférable, pourvu que le titulaire reste en place sa vie durant, à moins qu'il ne devienne imbecile légal ou fou juridique.

Il n'y aurait pas besoin de ce qu'on appelle en ce pays une *qualification* foncière, un homme pouvant être fort instruit et avoir de l'esprit et du jugement sans posséder cinq cents louis, cours d'Halifax.

Enfin, tous les majeurs des soixante-et-cinq comtés du Bas-Canada ayant le même intérêt à avoir de la bonne littérature, seraient électeurs et éligibles. Le vote devrait être ouvert et public, sans scrutin; voter pour un candidat à l'Académie n'étant ni un péché, ni une mauvaise action, ni un acte qui fasse honte à qui que ce soit.

Seulement, au lieu d'officier-rapporteur, chaque voteur aurait huit jours, fixés d'avance par proclamation sous le grand sceau provincial, pour enregistrer sa voix chez son curé ou son ministre, qui serait fonctionnaire public à cet effet.

Par ce moyen on aurait soixante-et-cinq académiciens à bon marché, et je suis persuadé que s'il était donné à Racine, à Boileau ou à Voltaire d'assister à une séance académique, ils y trouveraient autant de science, de littérature et de français que dans nos assemblées législatives, parmi nos commissaires d'école et chez messieurs les conseillers municipaux.

J'avoue candidement que j'ai hâte de voir cette nouvelle institution à l'œuvre.

Courez, volez, heures trop lentement!
Qui retardez cet heureux jour.

C. LÉPINE.

L'Assomption, 1875.

RECETTES. — ECONOMIE DOMESTIQUE

Recette pour ôter les taches d'huile sur le parquet, sur le marbre et sur la pierre. — 1. Etendez sur la tache une couche légère de terre glaise, posez dessus un fer à repasser bien chaud et renouvelez le tout six fois, la tache aura disparu. 2. Versez sur la tache un peu d'eau seconde ou potasse d'Amérique délayée dans de l'eau et lavez avec soin. Si la tache reparait employez de nouveau le même moyen. Ayez soin de cirer et frotter la place chaque fois.

Apoplexie. — Maladie produite par un épanchement de sang dans le cerveau. — Lorsqu'un individu est frappé d'une attaque d'apoplexie, il faut immédiatement le débarrasser de ses vêtements, de ceux surtout qui peuvent gêner la circulation du sang, tels que les cravates et les corsets; on le mettra ensuite au lit en ayant soin de placer sa tête dans une position élevée; il ne devra pas être surchargé de couvertures, et sa chambre sera maintenue à un degré de température moyenne, car le froid, comme la chaleur trop élevée, pourrait lui être nuisible. On pourra en attendant l'arrivée du médecin lui donner à boire un peu de tisane d'orge et de chiendent, sucrée, et un ou deux lavemens dans lesquels on ajoutera une cuillerée de sel de cuisine et deux ou trois fois autant d'huile d'olives.

Nettoyage et conservation des bottes et des souliers en cuir vernis. — Les bottes et les souliers vernis ne doivent jamais être cirés à l'anglaise. Pour les nettoyer, il suffit de les laver avec une petite éponge trempée légèrement dans l'eau; frottes ensuite avec un linge ou torchon fin; quand la chaussure est sèche, frottes encore avec un morceau d'étoffe de laine ou de soie bien sec. Lorsque la chaussure commence à perdre de son brillant, mettes dessus, après le dernier frottement, une goutte d'huile d'olives et étendez-la avec le doigt ou un morceau d'étoffe de laine qui ne vous sert qu'à cet usage. Et enfin, lorsque la chaussure a perdu son brillant, lavez-la, essuyez et laissez sécher, et étendez dessus du vernis.

Moyen d'enlever les taches d'urine. — Sur tous les tissus de laine bon teint, les taches d'urine

ne résistent pas au lavage fait avec la dissolution d'étain; lorsque les taches sont récentes, on peut les enlever par l'emploi de l'alcali volatil étendu d'eau.

Aphthes. — Eruption de petits boutons blanchâtres qui se développent dans l'intérieur de la bouche. — On traite les aphthes en faisant laver la bouche avec une décoction de racine de guimauve ou d'orge à laquelle on ajoute du miel rosat ou du sirop de mûres; si la douleur est vive, on verse dans la décoction 10 à 12 gouttes de laudanum et on remue le tout pour bien mélanger toutes ces substances. Si, malgré ce traitement, les ulcérations ne se guérissent pas, on les toucherait avec un petit pinceau trempé dans du miel rosat pur.

Manière d'enlever les taches de café et de chocolat. — Le café et le chocolat préparés au lait, forment des taches très-apparences et plus difficiles à enlever que lorsqu'ils sont préparés à l'eau. Le lavage à l'eau d'abord, puis au savon, suffit pour les détruire, mais il peut altérer les couleurs. Alors, pour agir avec plus de prudence, il vaut mieux se servir d'un jaune d'œuf délayé dans de l'eau tiède. On emploie cette composition comme un savonnage; si les taches résistent à plusieurs lavages, on pourrait y ajouter quelques gouttes d'alcool, en frottant légèrement avec un pinceau en poils de sanglier coupés courts.

LES PREMIÈRES CARMÉLITES CANADIENNES

Dimanche dernier, 8 courant, et précédant la bénédiction que Sa Grandeur Mgr. de Gratianopolis a faite de l'édifice qui servira provisoirement de monastère aux religieuses Carmélites établies à Hochelaga, a eu lieu une fort touchante cérémonie: la réception de sept postulantes dans l'ordre du Carmel.

Ces jeunes personnes qu'une irrésistible vocation appelle dans un ordre réputé par l'austérité de sa règle et la sévérité de sa discipline, appartiennent toutes au Bas-Canada.

Nous donnons ici, avec leur âge, leur nom de famille ainsi que celui par lequel chacune d'elles sera dorénavant désignée: Melles Louise Dorion, sœur Marie de la Trinité, 24 ans, Montréal; Marie-Clarisse Charbonneau, sœur Marie des Anges, 24 ans, Montréal; Marie-Louise Legris, sœur Victoire de Jésus, 23 ans, Rivière-du-Loup (en haut); Marie-Delisca Desmarchais, sœur Marie de St. Joseph, 22 ans, Côte des Neiges; Marie-Claire Crevier, sœur Thérèse de Jésus, 21 ans, Montréal; Marie-Délia Cinq-Mars, sœur Marie de l'Enfant-Jésus, 21 ans, Trois-Rivières; Marie Gauthier, sœur Ste. Anne de St. Barthélemi, 19 ans, Trois-Rivières.

Nous ajoutons à ce propos que Mlle Claire Crevier est la fille aînée de notre collaborateur, M. J. Crevier, M. D., et qu'elle porte en religion le nom même de la première Canadienne qui se fit recevoir carmélite à Rheims, et dont le Père Braun a retracé la vie pieuse et sainte.

Outre les parents et les amis des futures religieuses, un grand nombre de personnes assistaient à cette cérémonie toute nouvelle.

Parmi les membres du clergé, ont remarqué M. le chanoine Hicks, les Révds. MM. Tortel, O. M. L., Thérien, Dugas, Collin, Poulin, Caisse, Charette, Leclair et Villeneuve.

Après une prière que l'évêque récita à genoux ainsi que toute l'assistance, M. le Grand-Vicaire Raymond, de St. Hyacinthe, dans une allocution fort éloquente, représenta les sacrifices et les mérites de la vie conventuelle.

A plusieurs reprises quelques sanglots, expression d'une douleur maternelle difficile à contenir, se firent entendre.

Pendant ce temps, les sept postulantes, qu'une des sœurs Tourières avait amenées à la chapelle, écoutaient le prédicateur, placées sur deux rangs à la droite de l'autel.

Mgr. de Gratianopolis occupait un fauteuil au pied des marches, tandis que les autres prêtres entouraient de chaque côté le siège du prélat.

Cette première partie de la cérémonie achevée, Monseigneur donna la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement. Alors, les postulantes, précédées d'une sœur Tourière, se dirigèrent à la suite de Monseigneur, du Grand-Vicaire Raymond et des ecclésiastiques, vers la porte extérieure du cloître.

Arrivés là, l'évêque leur adressa quelques paroles, les félicitant de leur courage et les engageant à persévérer dans cette vie de sacrifice.

La porte du monastère s'ouvrit alors, et cinq carmélites, vêtues d'une robe brune, d'un manteau blanc par-dessus, et couvertes d'un long voile noir, tenant à la main un cierge allumé, apparurent sur le seuil.

La Révérende Mère Supérieure, sœur Séraphine, placée à la droite de la porte, reçut les postulantes.

Avant de franchir l'entrée, chaque postulante, agenouillée sur le dernier degré du perron, fit sa demande en ces termes :

« Ma Révérende Mère, je vous demande « très-humblement et de tout mon cœur, « l'entrée de votre sainte maison, quoique « j'en sois bien indigne. »

Ceci fait, la postulante se relevait et recevait de la Supérieure, mais à travers le voile, le baiser de paix.

La dernière des postulantes ayant accompli cette seconde partie du cérémonial, la porte du monastère se referma.

Cette réception marquée par des cérémonies particulières ; l'aspect de ces religieuses dont les traits et une partie du corps sont entièrement cachés sous leur long voile, impressionnèrent fortement les spectateurs.

La foule vivement émue se retira silencieuse, et le même jour, dans bon nombre de familles, des mères et des pères, des frères et des sœurs mêlèrent des larmes à leur prière du soir.

NOS GRAVURES

Les Funérailles à Venise

Au cinquième siècle, Venise est un point sur la carte. De misérables marais habités par des pêcheurs. L'irruption d'Attila et de Théodoric en Italie fait refluer vers ces marais quelques habitants des bords de l'Adriatique qui fuyaient avec leurs familles l'approche des Barbares. L'île de Rialto devient bientôt le siège de leur gouvernement, et ils se nomment des chefs qu'ils appellent *tribuns*. Ces chefs prennent successivement les titres de *ducs* et de *doges* ; enfin, au neuvième siècle, ce sont de véritables souverains par la grâce de Dieu, et non par le bon plaisir des empereurs romains à qui cependant ils rendaient foi et hommage, à peu près comme les deys de la côte d'Afrique reconnaissent l'autorité du Grand-Seigneur.

Dès que le nouvel état se trouve constitué dans l'île de Rialto, les travailleurs commencent à joindre entre elles les soixante-dix petites îles sur lesquelles s'assoit la belle cité que nous admirons aujourd'hui. On bâtit des maisons, on perce des canaux de communication sur lesquels plus tard on jettera des ponts de bois que des ponts de pierre et de marbre remplaceront à leur tour, à mesure que la ville deviendra plus riche et plus puissante.

Voulant donner au lecteur une idée de cette cité unique et inappréciable, nous le prions de se transporter sur le clocher ou *Campanile* de Saint-Marc, qui est une haute tour carrée, bâtie sur la place de ce nom.

En effet, de cette position on embrasse non-seulement l'ensemble de la ville, mais encore l'immense perspective des lagunes qui sont un amas de petits îlots peuplés d'une foule d'autres villes de moindre importance.

Du haut de ce belvédère, on voit à ses pieds Venise couchée au milieu de la mer, environnée de rochers et de langues de terre, sur lesquels s'élèvent des églises, des forteresses et des châteaux, les uns rapprochés, les autres plus éloignés, et qui ressemblent à des gardes armés veillant autour du palais de leur reine.

Cette ville, bâtie moitié sur pilotis, moitié sur du sable ou des morceaux de roche, s'allonge de l'est à l'ouest, et présente une figure très-irrégulière, donnant une superficie de deux milles et demi carrés, baignés de tous côtés par les flots de l'Adriatique.

Deux grands canaux qui ont assez de fond pour que les gros navires puissent y mouiller, la traversent d'une extrémité à l'autre et la coupe en trois parties inégales. L'un de ces canaux s'appelle la *Giudecca* et l'autre le *Canalazzo* ou Grand-Canal. Ce dernier a précisément la forme d'un *z* retourné. Les autres plus étroits sont au nombre de 147, sur lesquels sont jetés 306 ponts de marbres ; 2,108 petites rues remplissent les intervalles qui ne sont pas occupés par les canaux. Cette séparation se divise en six quartiers ou *sestieri* qui contiennent entre eux 27,918 maisons.

Cet amas d'eau et de rochers qui sépare Venise de la terre-ferme et de la pleine mer est peuplé d'un nombre infini de couvents, d'églises et de villages qui n'offrent pas au voyageur un moindre intérêt que la capitale elle-même.

L'île de St. Michel de Murano est la première qui se présente aux regards. Elle se distingue par une église à la façade de marbre qui date du milieu du XV^e siècle, et qui est placée sous l'invocation de saint Michel. Ambroise d'Urbino a sculpté les bas-reliefs de la porte d'entrée.

Murano renferme des manufactures de glaces, de perles et de verroteries, que les habitants du lieu vous montrent avec une certaine fierté, comme autrefois le doge Henri Dandolo aux chevaliers de la cour de Philippe-Auguste. Mais le temps de ce monopole de gloire et d'industrie est passé pour Venise comme tant d'autres.

B. C.

C'est dans ce lieu que se trouve le cimetière de Venise, où riches et pauvres reposent côte à côte, bien que de superbes monuments distinguent encore les uns des autres.

Le moment représenté par l'artiste est celui où le cortège funèbre traverse le Grand Canal pour se rendre au cimetière.

Rien de frappant comme la vue de ces funérailles. C'est au crépuscule d'ordinaire qu'elles se font. La blancheur des chasubles des prêtres et des servants, la quelle tranche sur la couleur noire des draperies et de la gondole ; le reflet de la lumière jaunâtre des cierges dans l'eau tranquille sur laquelle glissent, silencieuses, de nombreuses gondoles ; les chants funèbres qui s'élèvent, tout cet appareil donne à Venise, en ces moments-là, un air de tristesse et de mélancolie qui s'harmonise parfaitement aux yeux de l'étranger avec le caractère et l'aspect de la reine de l'Adriatique.

La Chasse

Après avoir été une nécessité indispensable, à l'origine de la société, la chasse est devenue, depuis bien des siècles, un passe-temps des plus recherchés. Nos pères, les Gaulois, se livraient à cet exercice avec toute la fougue de leur caractère, et c'était pour eux, suivant l'expression de Platon, comme l'apprentissage de la guerre. Les habitudes et les mœurs de notre époque ne permettent qu'à un petit nombre de suivre ces traditions.

Considérée sous le rapport des animaux que l'on poursuit, la chasse se divise en

grande et en petite. La grande chasse comprend, parmi les quadrupèdes, le cerf, le daim, le chevreuil, le chamois, le sanglier, l'ours, le loup, le renard ; parmi les oiseaux, le faisan, le coq de bruyère, l'outarde, etc. La petite chasse se borne au lièvre, au lapin, à la perdrix, à la caille, à la bécassine, au canard, etc. Sous le rapport des procédés qu'on emploie, on distingue la chasse à courre et la chasse à tir.

La chasse au cerf constitue la partie la plus savante de l'art de la vénerie. Le duc, victime réservée aux honneurs de la tuerie royale, mérite, dans la chasse à courre, la première place que nous lui donnons dans notre gravure. A tout seigneur, tout honneur.

La chasse au sanglier exige moins de connaissance de la part des veneurs, mais elle offre bien plus de dangers. La grande force de cet animal et ses puissantes défenses le rendent redoutable aux chiens et aux chasseurs. Il ne sort qu'à la dernière extrémité de sa retraite, de sa *bauge*, pour employer le mot consacré, et il n'est généralement vaincu que par le chien assez adroit pour le *coiffer*, c'est-à-dire pour le saisir par l'oreille et ne plus le lâcher. Mais que de chiens ont le ventre *décousu* dans la lutte !

De toutes les chasses à courre, celle du lièvre est la plus amusante en raison des ruses qu'il multiplie et qu'il faut deviner. C'est aussi la chasse de la petite propriété, et par conséquent la plus *regardue*.

Peu de particuliers peuvent se permettre la grande chasse à courre dont le plaisir dispendieux n'est guère accessible qu'aux rois de la finance. On se rabat sur la chasse à tir, car, pour celle-là, il suffit de faire lever le gibier avec des chiens d'arrêt, ou bien de l'attendre à l'affût et de l'abattre à coups de fusil... si l'on est adroit. Aussi, chaque année, quelle hécatombe de faisans, de cailles, de perdrix, de bécasses, de lièvres, de canards ! S'il est de moins noble race que le cerf et le chevreuil, ce petit gibier n'occupe pas moins la meilleure place dans les fastes de la gastrophie. En effet, la capture des grands animaux est bien glorieuse, mais combien on préfère la chair savoureuse des petits !

S. V.

Au Canada, en certaines régions, à la rivière aux Lièvres, à la Gatineau, à la rivière aux Baudets, toutes tributaires de l'Ottawa, et le long des bords de cette dernière rivière, la chasse à l'origonal, au caribou, au chevreuil, offre des péripéties aussi émouvantes que la grande chasse en Europe.

Sur les rives du St. Laurent, en aval de Québec, à Montmagny, l'Îlet, Kamouraska, etc., le gibier principal c'est l'outarde.

Au lac St. Pierre, dans le chenal du Moine ; au Grand Nord, dans la baie de Maskinongé ; en remontant le fleuve, sur le lac St. François, à St. Régis, Beauharis, etc., les canards, les sarcelles, les bécassines abondent, et attirent chaque année, durant l'automne, des troupes de chasseurs, qui bravent pleurésie, congestions de poumons et rhumatismes, pour revenir le carnier garni.

Nous connaissons de ces intrépides disciples de St. Hubert qui, pour profiter des premières lueurs de l'aube, passent la nuit roulés dans leurs couvertures, couchés dans le fond d'un canot dissimulé au milieu des roseaux qui garnissent les hauts fonds du fleuve, et qui, bercés par les remous et le clappotement des eaux, dorment aussi profondément qu'en un bon gîte.

Ni le froid, ni l'humidité, ni vent, ni pluie ne sont des obstacles à ces parties de chasse ; la glace seule et le don de refroidir ces natures ardentes, et de mettre un terme à leurs exploits cynégétiques.

La Commission Canadienne de l'Exposition Internationale de 1876 à Philadelphie

Pour la biographie de l'hon. Luc Letellier de St. Just, voir le numéro de *L'Opinion Publique* du 18 février 1875.

L'HON. EDOUARD GOFF PENNY

L'hon. membre est né à Hornsey, Angleterre, au mois de mai 1820. Il fit ses études dans sa terre natale et ne vint au Canada qu'en 1844.

Six ans plus tard, il se faisait inscrire sur le tableau de l'ordre des avocats du Bas-Canada.

Le Sénateur Penny a été pendant plusieurs années propriétaire et rédacteur-en-chef du *Herald*, de Montréal, et il occupe encore aujourd'hui le poste de rédacteur-en-chef dans le même journal.

La facilité de son style, l'exactitude de ses renseignements, la courtoisie de sa polémique, lui ont fait une place distinguée dans la presse quotidienne.

Au mois de mars 1874, il fut nommé sénateur en récompense des éminents services rendus à son parti. On peut être assuré qu'en qualité de membre de la Commission Canadienne représentant la province de Québec, son zèle, sa parfaite urbanité et ses connaissances variées rendront de réels services.

M. MACDOUGAL

Venu très-jeune d'Ecosse avec toute sa famille, au Canada. Il a résidé plusieurs années sur les bords de la rivière Châteaugay, et parle le français comme sa langue maternelle. Il a fondé et rédigé plusieurs journaux politiques dans la province d'Ontario. Occupe aujourd'hui la place de Registrateur de Berlin (Ont). A acquis par ses talents une grande popularité, et la voix publique l'a désigné unanimement au choix du cabinet pour représenter la province d'Ontario dans la Commission Canadienne du Centenaire.

L'HON. ROBERT DUNCAN WILMOT

L'hon. sénateur est né à Frédéricton, N.-B., en octobre 1809, et a reçu son éducation à St. Jean. A été membre du Conseil exécutif de sa province de 1851 à 1854, et de 1856 à 1857 ; puis dans son propre gouvernement de 1866 jusqu'à l'Union.

Il a rempli les charges de Commissaire des travaux publics, de secrétaire provincial, et fut envoyé comme délégué de sa province à la Conférence Coloniale réunie à Londres en 1866-67 pour l'Union des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.

En 1867, il était nommé sénateur. C'est lui qui représente dans la Commission les Provinces Maritimes.

M. JOSEPH FRANCIS PERRAULT

Le secrétaire actuel de la Commission Canadienne, né à Québec, en mai 1838, fit ses études dans le séminaire de cette ville. Se livra de bonne heure aux études agricoles et alla étudier en Angleterre, en Ecosse, en France, en Hollande, en Allemagne et en Italie, les diverses méthodes de culture.

A été élève du collège Royal d'Agriculture de Cirencester (Angleterre), et de l'Ecole Impériale d'Agriculture de Grignon, France.

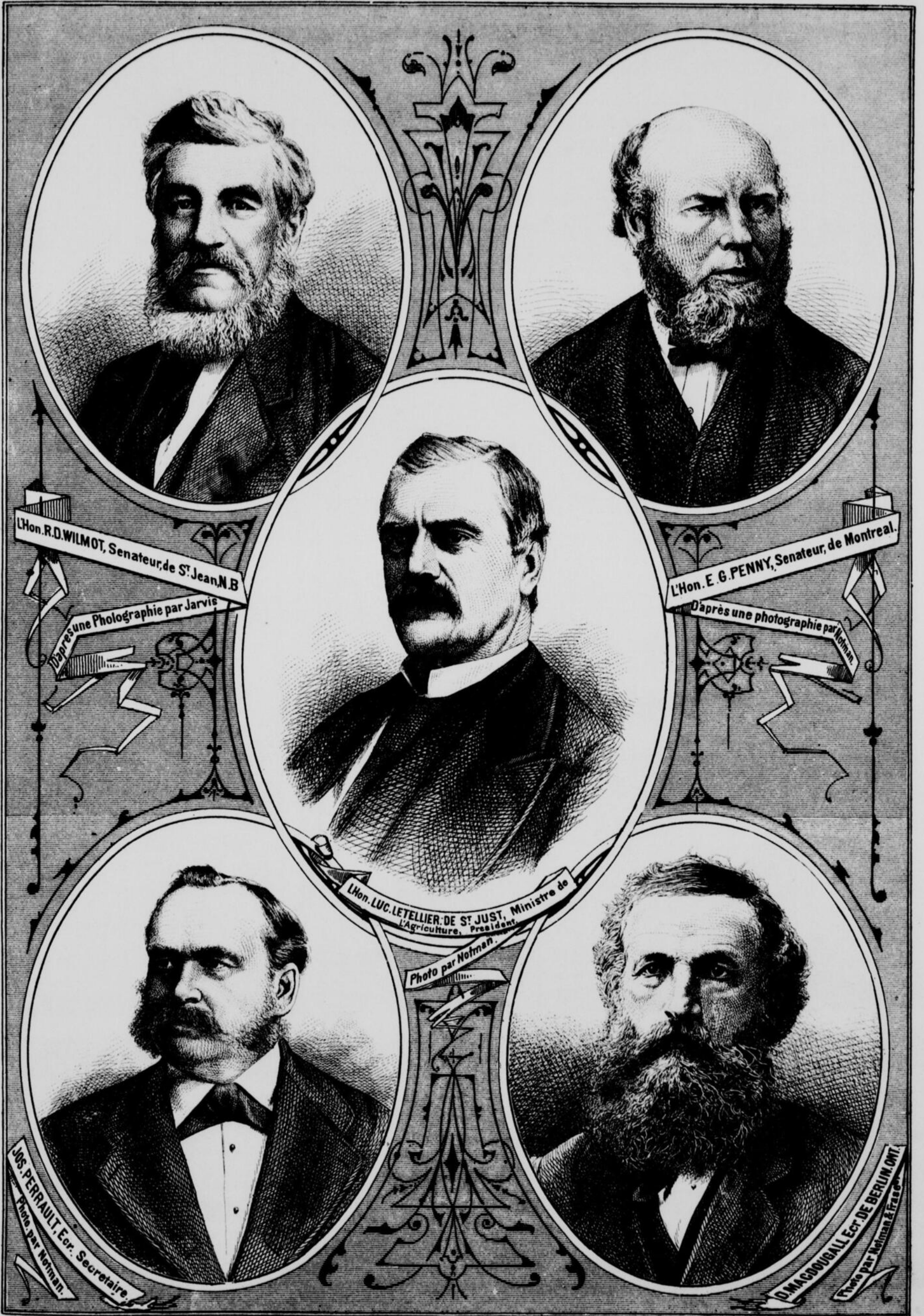
Il a publié, de 1857 à 1860, deux journaux mensuels, édités à Montréal : *L'Agriculteur* et le *Farmer's Journal*. En 1861, il fonda la *Revue Agricole* et le *Lower Canada Agriculturist* comme les organes officiels de la Société d'Agriculture, dont il fut pendant plusieurs années secrétaire.

Représenta dans l'Assemblée Législative du Canada, le comté de Richelieu de 1863 à 1867.

M. Perrault est aussi l'auteur de plusieurs brochures traitant de questions agricoles spéciales.

A. ACHINTRE.

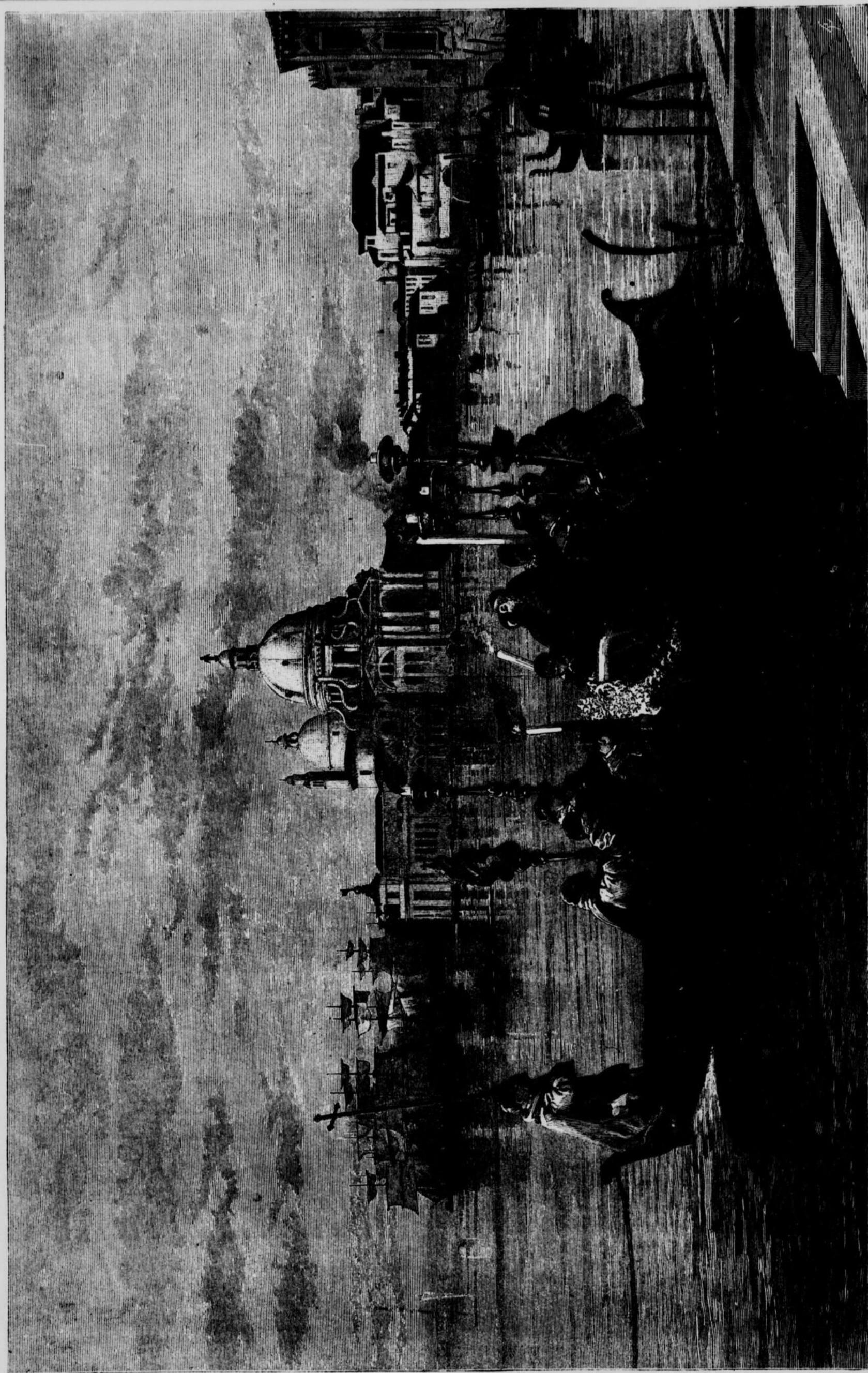
LA COMMISSION CANADIENNE DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1876 A PHILADELPHIE





L'OPINION PUBLIQUE, 18 NOVEMBRE 1875

LA CHASSE



LES FUNERAILLES A VENISE

LES PROGRÈS MATÉRIELS DE L'INDE ANGLAISE

L'Inde n'a jamais été et ne sera jamais, pour l'Angleterre, une colonie dans le sens absolu du mot : jamais les enfants de la race anglo-saxonne ne peupleront les deltas du Gange et de l'Indus. La nature de ses puissantes mains a posé à cette occupation des barrières infranchissables ; si les hommes faits perdent leurs forces sous le climat délétère de l'Inde, l'action en est encore bien plus puissante sur les enfants ou les adultes. Aussi n'est-il pas de famille un peu aisée de la communauté européenne dont les enfants ne soient embarqués pour la mère-patrie au plus tard vers l'âge de trois ou quatre ans. Les moyennes de mortalité des enfants de régiment, les seuls rejetons de race blanche qui s'élevaient dans l'Inde, expliquent assez ces séparations prématurées, mais nécessaires. Le domaine asiatique de la Grande-Bretagne ne sera jamais pour ses maîtres européens qu'une conquête où ils ne pourront maintenir leur pouvoir qu'en conservant les supériorités physiques et morales de leur race sur les races asiatiques. Il n'en est pas moins indispensable pour l'Angleterre de développer les immenses ressources de son empire d'outre mer, et l'on va essayer ici de donner une idée des progrès qui se sont accomplis dans l'Inde pendant ces quinze dernières années.

Ce n'est, en effet, que récemment que les intérêts matériels ont préoccupé le gouvernement de l'Inde. Depuis le commencement du siècle jusqu'à l'annexion du Pendjab (1849), les représentants de l'honorable compagnie, voués tout entiers aux questions de politique extérieure, ambition ou nécessité, n'avaient accordé que peu de soin au développement des richesses du pays. L'administration énergique et éclairée de l'illustre marquis de Dalhousie inaugura l'ère des grands travaux publics. La grande route (*Great trunk road*) qui relie Calcutta à Delhi fut livrée au public en 1851. L'Inde eut le bénéfice d'un réseau complet de télégraphes électriques en 1854, et presque en même temps d'une forme complète et indispensable de l'administration postale. Un système de voies ferrées reliant entre eux les centres de production et de commerce des trois présidences fut mis à l'étude, et avant le départ de lord Dalhousie (1856), des tronçons importants étaient ouverts dans les gouvernements du Bengale et de Bombay. L'insurrection des cipayes attira sur l'Inde l'attention publique, força de remonter tous les rouages de la machine gouvernementale, et fit plus pour le développement matériel du pays en quelques mois que n'aurait pu le faire un demi-siècle de monotone et paisible prospérité. Le terrible orage dégagea l'atmosphère, rendit possibles ces victoires pacifiques qui pour s'achever n'ont besoin que du concours du capital et de l'énergie de l'Europe sous la protection bienveillante d'un gouvernement honnête et éclairé.

Une réforme radicale devait précéder toutes les autres. Dans son ombrageuse susceptibilité de toute immixtion étrangère, la compagnie des Indes n'avait jamais permis, même à ses nationaux, de posséder ou d'acquérir sur le territoire de ses domaines. Cet état de choses excitait de

toutes parts de justes réclamations, et sous la pression de l'opinion publique les nouvelles autorités dès le début n'hésitèrent pas à porter une main hardie sur les principes fondamentaux de la législation anglo-indienne. Depuis des années déjà, l'Européen entreprenant, quelle que soit sa nationalité, devient, aux mêmes conditions que les natifs eux-mêmes, propriétaire foncier dans l'Inde. Tout terrain vague ou récemment cultivé peut être acheté du gouvernement en toute propriété ; quant aux terres inscrites sur le cadastre (*regular rent roll*), un artifice légal déjoue la rigueur de la loi fondamentale, qui ne reconnaît que le gouvernement pour seul et légitime propriétaire du sol. En déposant chez le collecteur du district en titres du gouvernement un capital portant un intérêt égal à l'impôt foncier (*assessment*), l'acquéreur se délivre à jamais du souci du paiement de l'impôt, et sa position est exactement ce qu'elle serait, s'il avait vendu ses rentes indiennes pour en convertir le montant en immeubles. Ce désirable progrès de la législation indienne avait été précédé de l'établissement du réseau télégraphique, amélioration de premier ordre qui se rattache à l'administration de lord Dalhousie (1849-1856).

Le docteur sir W. O'Shaughnessy, qui a illustré son nom en élevant dans l'Inde ce beau monument de la science et de la civilisation modernes, eut à combattre tous les obstacles que la nature peut opposer aux travaux de l'homme : jungles empestées exhalant des mois entiers des fièvres pestilentielles et peuplées de grands fauves, montagnes, rocs et précipices, forêts impénétrables, marais et rivières (1). On peut affirmer, merveilleux résultat, qu'il n'est pas aujourd'hui d'Européen établi au plus profond de l'Empire de Tamerlan et d'Aurang-Zeb qui ne puisse communiquer en quelques jours, sinon en quelques heures, avec la mère-patrie.

L'Inde communique en ce moment avec l'Europe par trois lignes télégraphiques distinctes. La première passe par Constantinople, Mossoul, Bagdad, Faô, au fond du Golfe-Persique, d'où part le câble sous-marin qui relie cette dernière station à Karachi, — la seconde (*Indo-European Telegraphic Company*) par Berlin, Varsovie, Kertch, Tiflis, Tabriz, Téhéran, Brushire, Cape Jash et Gwadar ; — la troisième, inaugurée en 1870, relie par un câble sous-marin Suez et Bombay. Une autre ligne ouverte en 1871, complète les communications du lointain Orient avec l'Europe par Madras, Penang, Singapour et Hongkong. Malgré les avantages qu'elles offrent au public, les lignes de l'Inde sont loin de donner de bons résultats financiers. Les bénéfices nets de la compagnie de Suez à Bombay (au capital de 1,200,000 livres sterling) s'élèvent à 8 pour 100, soit à peu près la détérioration annuelle du câble. L'Indo-

(1) Un trait curieux et triste de la vie de l'Inde, c'est le grand nombre d'êtres humains qui disparaissent sous la dent des bêtes sauvages. Le gouvernement encourage par des primes la destruction de ces dernières ; mais les catastrophes n'en sont pas moins fréquentes dans certains districts. Dans d'autres, où elles sont plus rares, l'on explique la chose en disant que, les chèvres étant très-nombreuses, les tigres et les loups les préfèrent à la chair humaine. En 1869, 14,529 individus sont morts des suites des morsures de serpents, et 18,078 en 1871. Le Dr. Fayer estime que, si l'on pouvait relever exactement le chiffre des accidents de cette nature, le total s'élèverait au moins à 20,000. Le nombre des habitants tués et dévorés par les tigres dans les pays limitrophes entre les jungles et les cultures mérite d'attirer toute l'attention des autorités. Citons quelques exemples. En 1869, une tigresse tua 127 personnes et arrêta la circulation pendant plusieurs semaines sur la grande route. En janvier 1868, une panthère blessa 4 individus dans la ville de Chicola, dont un mortellement. En 1865, une lettre de Nuydunka affirme que la même tigresse avait tué en trois ans 118 personnes. Dans les provinces centrales, les documents officiels donnent pour chiffre des accidents mortels causés par les tigres dans les trois années 1867, 1868 et 1869 un total de 945. La destruction des grands fauves présente de sérieuses difficultés pour diverses causes, parmi lesquelles il faut compter le respect superstitieux des natifs pour les tigres mangeurs d'hommes (*man eater*), qu'ils regardent comme des espèces de divinités maléfiques que l'on ne peut offenser sans danger, la modicité les primes du gouvernement les chasseurs qui tiennent à conserver la race des tigres, sinon à en améliorer l'espèce. (*Moral and material Progress and condition of India, 1871-72.*)

European Telegraphic Company, au capital de 450,000 livres sterling, ne peut faire face à ses frais d'exploitation après avoir remboursé les charges télégraphiques aux divers gouvernements dont elle emprunte les fils. Les révisions de tarifs n'ont pas réussi à conjurer le mal. Les dépêches de vingt mots, primitivement de 5 livres sterling, abaissées à 2 livres 18 shillings, ont été ramenées à 4 livres sterling sans changement sensible dans les recettes.

Les travaux publics dans l'Inde, il y a trente ans, étaient à peu près circonscrits à l'entretien des bâtiments militaires et civils : casernes, arsenaux, hôpitaux, tribunaux, caisses publiques, prisons. En dehors de ces édifices, l'action du gouvernement s'étendait seulement sur un ensemble assez considérable d'ouvrages d'irrigation. Un comité composé des principaux officiers des départements civils de l'armée suffisait aux besoins modestes d'une politique de *statu quo*, indifférente, sinon hostile au développement de la richesse du pays. Lord Dalhousie, en arrivant aux affaires, rompit avec les traditions du passé, et, enlevant à l'armée les travaux publics, fit de cette branche du service un département séparé du gouvernement suprême. Le nouveau département prit le plus rapide essor. Le budget des travaux publics de l'Inde, de 600,000 livres sterling en 1852-1853, dont un cinquième environ consacré à l'entretien et à la construction des routes, dépassait en 1867-1868 7 millions sterling, savoir :

Travaux militaires (nouvelles casernes, etc.)	2,856,000 liv. st
Bâtiments civils	1,144,240
Travaux publics	1,338,640
Routes	1,138,280
Irrigations	200,360
proprement dits	218,640
Subsides aux chemins de fer	502,500
Total	7,116,300 liv. st

On voit par ces chiffres qu'un singulier caprice de la fortune appelait la nouvelle administration civile à régénérer les bâtiments militaires de la compagnie. L'insurrection des cipayes avait conduit à augmenter dans de fortes proportions l'armée européenne de l'Inde. Les casernes manquaient pour loger ces nouveaux hôtes, et non-seulement cela, les anciennes casernes construites sous la compagnie étaient tristement célèbres pour leur insalubrité ; de plus on a souvent eu occasion de constater que les Anglais, avec une aveugle confiance, s'étaient bornés à entretenir à peu près dans l'Inde les vieilles fortifications des indigènes sans élever d'autres remparts à leur autorité. Cet état de choses attira dès le début l'attention des représentants de la couronne, et un crédit de 11 millions, réparti sur plusieurs exercices, fut attribué à la construction de nouveaux bâtiments militaires, à l'amélioration des anciens et à la création des ouvrages nécessaires pour assurer la défense des grands centres et des ports principaux. Aujourd'hui la plupart des casernes de l'Inde présentent les conditions d'espace et de ventilation indispensables à la santé de l'Européen sous un climat délétère, et, si des épidémies déciment encore des régiments, il ne faut plus l'attribuer à l'incurie et à la parcimonie du gouvernement. Ajoutons encore que Allahabad, Lucknow, le fort Nicholson (2), à Delhi, pourvus des

(2) Puisque le nom de l'illustre soldat mort à l'assaut de Delhi est venu sous notre plume, le lecteur nous permettra de raconter à son sujet une anecdote caractéristique de l'esprit et des mœurs des hommes de l'Inde. Le général Nicholson avait longtemps exercé d'importants commandements sur les frontières les plus exposées, et partout il avait conquis une influence sans bornes sur les populations natives. Lorsqu'il quitta le commandement de la province d'Hazara, il s'organisa une confrérie religieuse qui se voua au culte de Nicholson, comme les Sikhs à celui de Nanak. Les adeptes adoptèrent le nom de *Nikkul-Seynes*, portèrent des vêtements couleur saumon, et pour signe distinctif des chapeaux de feutre noir. Le culte consistait dans le chant d'hymnes variés avec ce refrain : *gou-ou-Nikkul-Seynes*. Les nouveaux croyants vivaient pacifiquement dans leur communauté lorsqu'en 1854 Nicholson, en route pour la Cachemire, s'arrêta à quelque distance du couvent. Une députation fut immédiatement dirigée vers le saint patron, et, admise près de lui, se précipita sans autre préambule à ses pieds en chantant ses louanges. Nicholson se refusa d'abord modestement à ces cérémonies ; mais, sa parole n'ayant pas suffi, et les brébis égarés persistant à lui rendre les honneurs divins, il leur fit appliquer

redoutables engins de la science moderne, permettraient à de faibles garnisons de défier pendant longtemps les efforts des populations natives. Les défenses des grands ports de l'Inde ont été poussées avec moins d'activité, et ne sont pas encore sorties des portefeuilles des commissions d'enquête.

L'autre chapitre des anciens travaux publics de l'Inde, celui des irrigations, n'a pas été traité avec moins de magnificence, et nous constaterons volontiers que, depuis le transfert à la couronne des domaines de la compagnie, les autorités européennes se sont efforcées, avec un ardeur qui les honore, de remplir une mission providentielle. En effet, le fléau des famines, que la civilisation a éloigné presque à jamais de l'Europe moderne, n'a pas disparu de l'Inde, et dans les années de sécheresse on y voit des populations entières disparaître sous les atteintes de la faim et des maladies pestilentielles qui lui servent de cortège.

Ces grandes calamités paralysent le commerce et les affaires, et se traduisent par de formidables déficits dans le revenu public. Au point de vue de leurs intérêts non moins qu'au point de vue de l'humanité, l'un des premiers devoirs des maîtres de l'Inde est de combattre ces désastres éventualités en propageant les moyens d'irrigation artificielle. La création des grandes voies d'irrigation dans les provinces du nord-ouest remonte aux empereurs mogols : Feroze-Shah fit creuser le premier canal dans les plaines de Hissar pour arroser un terrain de chasse favori. Le canal de Delhi, exécuté sous la direction et sur les plans du grand architecte Ali-Murad-Khan, illustra le règne du shah Jehan et vivifia pendant près d'un siècle les districts voisins de la capitale de l'empire. D'autres canaux, qu'il serait trop long d'énumérer, attestèrent la prévoyante philanthropie des successeurs d'Akbar ; mais, au milieu des convulsions qui précèdent et suivent la chute du trône des Mogols, la terre se couvrit de ruines, et les grandes artères qui la fertilisaient cessèrent de lui apporter leurs flots bienfaisants.

E. DE VALBEZEN.

(A continuer.)

SCIENCE POPULAIRE

ART DE CONSERVER LES FLEURS

Voici encore un des manuscrits tombés entre nos mains, et il n'est pas un des moins curieux. Je ne sais si la découverte de M. de Monti fit quelque bruit de son temps, mais dans tous les cas, elle est aujourd'hui entièrement oubliée. Aux chercheurs à voir le parti que l'on en peut tirer.

M. Joseph de Monti fit voir à l'Académie de Boulogne, dans le cours du mois de février de l'année 1755, diverses fleurs renfermées dans de grands vases de verre, aussi belles, aussi vives dans leurs couleurs, qu'elles le sont au printemps sur les plantes. Ce spectacle, qui ne parut d'abord qu'agréable, pouvait renfermer quelque chose d'utile ; les hommes du caractère et du génie de M. de Monti allient ordinairement ces deux qualités : aussi l'Académie de Boulogne réclama-t-elle, de plein droit, les lumières d'un de ses membres. Voici l'expérience et ses avantages, tels que M. de Monti les exposa lui-même à l'Assemblée.

Il prend du sable de rivière, le plus blanc qu'il peut trouver. Après l'avoir passé plusieurs fois à travers un tamis fin, il le jette dans un vase de verre, rempli d'eau, et le frotte longtemps entre ses doigts, pour en séparer les parties les plus grossières et l'affiner ; ensuite il incline doucement l'eau, et met le sable à sécher au soleil ; il parvient par cette opération réitérée, à se procurer du sable très-fin et très-purifié.

Il entre doucement les fleurs, avec leurs

par ses serviteurs quelques flagellations bien senties, espérant les ramener à la raison. Les écrivains ne profitèrent pas, bien au contraire. Les dévots, battus et contents, déclarèrent à l'envi que l'impureté de leur vie justifiait les rigueurs du maître, qui, en dernier ressort, n'échappa que par la fuite à leurs importunités. Lorsque la nouvelle de la mort glorieuse de Nicholson à l'assaut de Delhi arriva à la confrérie, un des frères déclara qu'il ne pouvait plus vivre dans un monde privé de sa lumière, et se coupa la gorge. Un autre suivit cet exemple. Un troisième se convertit au christianisme par fidélité à la mémoire de son patron.

queues et leurs feuilles, dans ce sable ainsi préparé, il les arrange si proprement, qu'elles ne perdent rien de leur forme et de leur élégance; les ayant gardées ainsi quelque temps, jusqu'à l'entière évaporation de l'humidité, il retire des fleurs, qui quoiqu'entièrement desséchées, n'ont rien perdu de leur forme, et qui conservent toute la vivacité des couleurs de la nature; il les renferme alors dans de grandes bouteilles, exactement bouchées, où elles demeurent à couvert de toute nouvelle altération, et c'est dans cet état qu'il présente le fruit de son expérience à l'Académie.

On nous fait observer que par cette préparation, le sable devient très-propre à dessécher promptement les feuilles et les fleurs, et par conséquent à les garantir de cette humidité qui les fait passer si vite.

Les particules insensibles de cailloux, mêlées avec le sable, retiennent la chaleur du soleil, qui pompe l'humidité, ou qui, pénétrant dans l'intérieur de la plante, en absorbe le suc. Le soin de bien arranger les fleurs empêche que cédant au poids du sable, elles ne se rident: une compression mesurée conserve leur couleur sans la moindre altération.

On ajoute que malgré la facilité de l'expérience, qui se réduit à bien choisir le sable, et à le préparer soigneusement, il ne faut point négliger de lui procurer une chaleur modérée, car si elle est trop grande, il est à craindre que les couleurs ne se fanent; si elle ne l'est point assez, elle ne saurait pomper l'humidité qui les corrompt.

On observe encore que c'est dans les fleurs des arbres fruitiers que M. de Monti a fait ses plus curieuses expériences, et qu'il n'a pas toujours réussi de même dans les fleurs qui proviennent de bulbes et d'oignons, dont les fibres, moins resserrées, contiennent plus d'humidité radicale. Il ne faut cependant qu'un peu plus de précaution pour réussir également dans toutes: la nature se prête toujours à l'habileté de l'ouvrier.

M. de Monti présente des fleurs, incomparables pour les couleurs et la beauté, au cœur de l'hiver, qui est rude, dans les montagnes de l'Apennin, où Boulogne est située. Mais après s'être borné d'abord à l'agréable, il tira de son expérience, des inductions beaucoup plus importantes sur la facilité qu'il y aurait à préparer, dans les pays lointains, des plantes médicinales, dont on ne peut jouir qu'en peinture, et qu'on ne reconnaît point dans le délabrement où les voyageurs les apportent. Il est essentiel aux botanistes, qui cultivent cette science infinie, de pouvoir comparer exactement la vraie figure des simples, pour les reconnaître et pour éviter des erreurs trop fréquentes. C'est ce qu'on doit attendre de l'expérience de M. de Monti: il est persuadé qu'en suivant sa méthode il n'y aura point de plantes précieuses qu'on ne puisse conserver, dans des bouteilles aussi exactement bouchées qu'il le prescrit, et qu'étant apportées saines de l'extrémité du monde, elles seront un des plus heureux fruits des longs voyages.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS

On lit dans un journal de Paris:

Nous avons signalé, dans une note récente, les nouveaux matériaux de construction imperméables à l'humidité: briques, carreaux, tuiles, etc., de M. Ch. Sebillé. Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, persuadés qu'il est de nature à intéresser non seulement les hommes spéciaux, architectes, etc., mais encore les nombreuses personnes qui, habitant des lieux humides, s'empresseront d'agir sur les constructeurs pour exiger d'eux l'emploi des briques Sebillé, lorsqu'elles auront reconnu les merveilleux résultats des matériaux injectés dont nous parlons.

Les inconvénients, les dangers mêmes de l'humidité des murs, carrelages, etc., il n'est personne qui n'ait été à même de les constater; les commissions de logements insalubres les enregistrent d'ailleurs dans chacun de leurs rapports, et douleurs, rhumatismes, goutte en sont les conséquences ordinaires. «Essayer les plâtres,» suivant l'expression consacrée, est réputé chose funeste, et le mal n'est que peu important et temporaire, si l'enduit de plâtre est appliqué sur une surface sèche; mais supposons le cas fréquent de constructions en moellons et briques ordinaires sur un terrain quelque peu humide, ces matériaux poreux laisseront monter l'humidité du sol par les effets de capillarité bien connus; leur surface s'imprégnera peu après de salpêtre, se délitera, enlevant ainsi de la solidité à la construction, et bien au-dessus des fondations, au

rez-de-chaussée tout au moins, papiers, tentures appliqués ne tarderont pas à tomber en pourriture. La question valait donc la peine d'être le but des recherches d'un inventeur, et celui qui aura trouvé le moyen pratique si longtemps cherché d'éviter tous ces inconvénients aura bien mérité de l'humanité. Nous croyons le fait aujourd'hui accompli.

Le but à atteindre était donc d'obtenir l'imperméabilité des produits céramiques; chacun sait d'autre part que nulle substance mieux que les matières goudronnées n'est meilleure pour résister à l'action de l'eau, témoins, par exemple, les coques de navires, les constructions en bois de tout genre qui sont fréquemment recouvertes de goudron. Le procédé Sebillé repose précisément sur l'introduction intime dans les pores des briques de ces produits goudronneux que donnent toutes les usines à gaz; ce n'est pas un simple revêtement, mais bien une véritable imprégnation qui est obtenue, et cette imprégnation, rendue très-facile par des procédés spéciaux, peut s'arrêter à volonté; c'est ainsi que nous avons vu des briques ou l'injection n'atteignait que quelques millimètres d'épaisseur, tandis que d'autres étaient complètement injectées. On comprend que l'eau ne peut plus pénétrer dans un pareil produit.

Les briques, carreaux, tuiles, etc., injectés par les procédés Sebillé, ont déjà reçu la sanction de la pratique. Les témoignages de plusieurs grands constructeurs en font foi. M. Sebillé est d'ailleurs bien connu des constructeurs par ses inventions de tuyaux en plomb étamés, par exemple, etc., qui lui ont valu des récompenses hors ligne aux diverses expositions universelles.

NOUVELLES DIVERSES

Le Rôvd. M. Murphy annonce dans le *True Witness* qu'il a accepté la direction de ce journal.

M. Lesage, député ministre de l'agriculture, et M. S. C. Stevenson, secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, ont été nommés respectivement secrétaires dans les districts de Québec et Montréal pour l'Exposition de Philadelphie.

Les exposants pourront s'adresser à eux pour obtenir tous les renseignements qu'ils désireront.

M. A. H. F. Gianelli, consul-général d'Italie pour la Puissance, a été nommé, par le gouvernement de Victor-Emmanuel, commissaire du département italien de l'Exposition du Centenaire à Philadelphie. Le baron Blanc, le nouveau ministre d'Italie, qui vient d'arriver à Washington, a donné avis de cette nomination à M. Gianelli, qui partira en février prochain pour Philadelphie, dans le but de remplir les devoirs de cette charge. Durant son absence, ce sera M. Bonacina, le vice-consul, qui veillera aux affaires du consulat.

On recevait, le 6 courant, la nouvelle que la nuit précédente il y avait eu collision entre la barque *N. Churchill*, capt. Rouch, de Montréal, chargée de grain, et le steamer *Normanton*, capt. Leach, de la ligne Mitchell, de Picton. Le steamer a sombré dans l'espace de vingt minutes.

L'équipage a pu se sauver dans les chaloupes du bord et est arrivé au Petit Métis dans un triste état.

Quant à la barque *N. Churchill*, elle s'est jetée à la côte au même endroit. Arrivé à terre, il y avait 6 pieds d'eau dans la cale. A l'aide de goélettes et d'un steamer on espère pouvoir relever le steamer. La barque sera remorquée dans le port de Québec pour être radoubée de suite.

Maintenant que le parlement local est assemblé à Québec, il est bon que les amis des membres de cette législature et, de fait, que toutes les personnes qui ont occasion de correspondre avec eux, comprennent qu'il est nécessaire que les lettres adressées aux membres à Québec soient affranchies. Il semble y avoir une erreur généralement répandue que les lettres adressées aux membres des législatures locales passent libres ou peuvent, dans tous les cas, être transmises non affranchies. Ceci, cependant, est une idée fautive. Les lettres pour les honorables membres des législatures locales doivent être affranchies, car la loi postale ne leur accorde aucun privilège spécial sous ce rapport. L'on vitera des contrariétés en se rappelant cet avis.

La paroisse de Ste. Marie de Monnoir vient d'être la victime d'un fait souverainement regrettable. On a, le 3 du présent mois, détruit les registres ecclésiastiques et civils des baptêmes, mariages et sépultures de la dite paroisse, pour l'année courante.

Les registres auraient été jetés dans le poêle de la sacristie. Les paroissiens se sont réunis en assemblée et parmi d'autres résolutions ont passé la suivante:

«Que l'attention du gouvernement soit appelée sur ce fait; et que l'hon. Procureur-Général de la province de Québec veuille bien prendre les mesures nécessaires pour amener la découverte, l'arrestation et le châtiement du ou des coupables; et que copie des présentes lui soit transmise sans délai par monsieur le secrétaire.»

La première assemblée annuelle de la compagnie de Lithographie Burland-Desbarats a eu lieu dans ses bureaux, no. 319, rue St. Antoine, mercredi, le 3 courant, à trois heures de l'après-midi. Le président, G. B. Burland, écrivain, présente un rapport des affaires de cette institution pour l'année finissant au 1er octobre passé. Les profits permettent d'accorder aux actionnaires un dividende de 10 par cent, sans parler d'une balance considérable qui a été mise en réserve. Les directeurs élus sont M. M. G. B. Burland, Geo. E. Desbarats, Geo. Lafricain, Chs. Garth, W. D. McLaren, G. Ross, M. D., et L. Bond. A une réunion subséquente de ces nouveaux directeurs, G. B. Burland fut réélu président et géant-général; M. Geo. E. Desbarats, vice-président, et M. John Hugh Ross, secrétaire-trésorier. La compagnie espère transporter ses bureaux et ses ateliers à sa magnifique bâtisse sur la rue Bleury vers le milieu de décembre prochain.

La cérémonie de la prestation du serment par les juges de la Cour Suprême a eu lieu le 8 courant, à midi, dans la salle du Sénat.

A midi et dix, les juges de la Cour Suprême, précédés du juge en chef Richards, firent leur entrée dans la salle du Sénat, suivis des membres du cabinet. Ils prirent place sur des sièges disposés vis-à-vis du trône.

Le registraire, M. A. S. Cassels, jr., lut d'abord la commission à M. le juge en chef Richards; après cela, le juge en chef administra le serment d'office aux juges Ritchie, Strong, Taschereau, Fournier et Henry. Voici une copie de la formule:

Je... promets sincèrement et jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Victoria, comme souveraine légitime du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et de cette puissance du Canada, dépendant du et appartenant au dit royaume; et que je la défendrai le mieux que je pourrai contre les conspirations des traîtres ou les tentatives quelconques qui seront dirigées contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, toutes les trahisons ou conspirations et tentatives que je saurai être dirigées contre elle ou quelqu'un d'eux; et je jure cela sans restriction mentale, et sans réserve secrète.

«Ainsi, que Dieu me soit en aide.»
«Je... promets solennellement et sincèrement et jure que j'exécuterai fidèlement et au meilleur de ma connaissance, les pouvoirs que l'on m'a conférés, comme juge en chef et comme un des juges de la Cour Suprême et de la Cour d'Échiquier du Canada.»
«Ainsi que Dieu me soit en aide.»

(Signé) W. B. RICHARDS.

Assermenté devant Sir Wm. O'Grady Haly, K. A., Administrateur du gouvernement, en Conseil, à Ottawa, le 8 octobre 1875.

Wm. J. Ritchie, assermenté devant le juge en chef, le 8 novembre 1875; S. H. Strong, do do; J. F. Taschereau, do do; F. Pournier, do do; W. A. Henry, do do;

Les ministres de la Couronne s'avancèrent et félicitèrent les juges, puis le sheriff Powell leur présenta les membres du barreau qui étaient en robe.

La cérémonie terminée, les juges se rendirent à la résidence de l'hon. Mackenzie où un lunch avait été préparé.

Quelques charmantes curieuses assistaient à cette grave cérémonie.

NOTES FUTURES ÉPOUSES

Le *Boston Investigator* n'est pas tendre pour la plus belle moitié de ses compatriotes. Qu'on en juge:

«Nous faisons grand tapage à l'endroit de notre système d'éducation; nous avons des écoles supérieures de filles, des collèges de demoiselles, des écoles de médecine pour les dames et des lieux tout spéciaux pour le beau sexe. Nos filles sont jolies et sages; elles savent danser, chanter, jouer du piano, peindre, parler le français, l'italien et toutes les langues douces, écrire en vers et aimer comme des Vénus. Elles sont prêtes à faire la cour à dix ans,

à sortir de l'école et à se marier à quinze, et à se divorcer à vingt. Elles font un magnifique étalage dans leurs tours de noces, sont coquettes et légères aux villes d'eaux, et brillent comme des anges aux soirées d'hiver. Mais que le ciel assiste le malheureux qui prend femme dans les cercles élégants! Comment ces jolies filles vont-elles s'y prendre pour laver un plancher? Oh! j'oubliais—il n'y a plus de plancher nus aujourd'hui; ce serait trop vulgaire... Pour faire du pain et cuire de la viande? vraiment comme je suis distrait—elles vont à l'hôtel ou ont des servantes... Pour racommoder des habits usés? Encore une fois—la mode change si souvent qu'il n'y a plus d'habits usés que chez les chiffonniers et les papetiers... Pour laver la figure d'un bébé ou mettre une épingle à ses culottes?—Des bébés, ce n'est plus la mode. Nous le répétons, nous en sommes venus à un point où les jeunes gens hésitent et avancent en âge avant d'avoir décidé s'ils peuvent se marier et éviter ensuite la banqueroute et le crime. Que s'en suit-il? Il y a un plus grand nombre de célibataires. Y a-t-il un plus grand nombre de gens de bien? Il est temps pour les mères de savoir que les extravagances qu'elles encouragent sont destructives de la vertu de leurs enfants; que toutes les folles dépenses, au lieu d'être utiles à un bon établissement, ne servent qu'à détruire l'institution elle-même du mariage.»

PERSONNEL

M. Forbes, d'Ottawa, est occupé à peindre un portrait en pied de Lord Dufferin, qui sera placé dans la galerie du Sénat.

Le Cardinal McCloskey est en ce moment en Irlande. Il a chanté une grand'messe à Dublin et a dû s'embarquer ces jours derniers pour New-York.

L'hon. Peter Mitchell a été élu géant et trésorier de la compagnie d'Auticosti. Cette société se propose de tenter un nouvel effort, au printemps prochain, pour la colonisation de l'île.

A la dernière assemblée semestrielle de la Société St. Jean-Baptiste d'Indian-Orchard, Mass., tenue le 7 courant, les messieurs suivants ont été élus officiers:

Louis Rioutard, président, réélu;
H. P. Grisé, vice-président, réélu;
Charles Favreau, sec.-arch., réélu;
Joseph P. Tétrault, asst.-sec.-arch.;
Charles Grisé, trésorier, réélu;
Wm. Demers, asst.-trésorier, réélu;
Magloire Tétrault, sec.-corr.;
Alfred Vien, asst.-sec.-corr.;
Joseph Hamelin, com.-ordon.;
Comité de visite.—Antoine Demers, Trefflé Maison, Alexis Adams.
Comité d'enquête.—Eusèbe F. Tétrault, Arthur Grisé, Louis Fontaine, Joseph-Alfred Demers, Pierre St. Jean, jr.

DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

La critique littéraire est aussi vieille que le monde des lettres lui-même.

Elle est née le lendemain du jour où a paru le premier livre, car elle répondait à un besoin tout naturel des intelligences, qui aiment à se rendre compte de ce qu'elles éprouvent. Tous les esprits, à des degrés différents, sont capables de sentir; mais tous ne sont pas également exercés, tous ne sont pas également habiles à exprimer leurs impressions. La critique vient en aide aux esprits paresseux ou distraits. Elle s'associe aux pensées des esprits plus éveillés et mieux inspirés, en leur donnant la traduction, ingénieuse et fidèle, de leurs émotions. Elle refait en plein jour ce travail intérieur que chacun fait, vaguement et à son insu, à la lecture d'un livre. Elle analyse les résultats de cette lecture; elle en fait l'inventaire complet; elle donne une forme saisissable

et précise à ces impressions encore insondées ou méconnues faute d'analyse. Ce qu'elle livre au public, c'est cet examen détaillé qui facilite à tous le jugement définitif qu'attend l'œuvre nouvelle. Heureuse si elle a su trouver l'expression fidèle de la pensée générale ! heureuse si son initiative n'a fait que devancer cette opinion commune, et si elle voit plus tard le public sanctionner ses révélations ! C'est là la tâche de la critique ; disons mieux, c'est sa juridiction. Elle n'en a pas d'autre. On attend d'elle un jugement, non une passion. Pour faire son œuvre, il lui faut donc, avant tout, les qualités premières d'un juge, la sincérité, l'impartialité. Cette œuvre est grave, et elle doit se montrer calme et désintéressée. La critique est la véritable magistrature de la république des lettres. La satire, qui se donne comme sa sœur, n'est que la fille des passions, brûlante et incisive comme elles, mais comme elles sans autorité. On peut, un instant, se laisser amuser par sa verve et ses vives allures, étonner et éblouir par son audace et son éclat ; mais nul esprit bien fait ne peut accepter ses paroles mordantes comme un jugement digne d'être écouté.

A ces qualités premières et en quelque sorte magistrales, la critique doit joindre une vertu qui est plutôt un don sans lequel les autres dons les plus éminents resteraient dans l'impuissance ; c'est la vertu, le don de la sympathie, non pas pour l'auteur, mais pour l'œuvre qu'elle a à juger. Cette sympathie secrète est le lien nécessaire entre la critique et le livre ; c'est la clef qui seule en ouvrira les trésors cachés.

—Le sens de l'œuvre échappe nécessairement à tout critique qui n'apporte pas à l'étude d'un livre ces dispositions bienveillantes du cœur et de l'esprit. En justice ordinaire, le juge froid et indifférent est déjà un juge suspect, tout prêt à devenir hostile. Il lui est défendu de se montrer passionné ; mais il est bon qu'il soit ému. L'émotion du critique devant la pensée du livre n'est qu'un avertissement salutaire de sa conscience et un gage de la sincérité de son examen. On n'étudie bien, en effet, que ce qui attire, et il n'y a pas à faire l'étude d'un livre dont la lecture nous laisse froids. Mieux vaut s'abstenir, comme le juge qui se refuse dans une cause dont la solution lui paraît en dehors de son aptitude ou contraire aux mouvements secrets de sa conscience.

La sympathie pour l'œuvre une fois entrée au cœur, le critique en recevra à son tour l'intelligence pénétrante de l'œuvre elle-même, car on analyse toujours heureusement ce qu'on a vivement senti. Souvent aussi la critique gagnera à ce commerce intime avec la pensée de l'auteur l'attrait de la forme, qui achèvera d'imprimer à son travail l'autorité nécessaire. Le critique devra donc à ces bons procédés de sa pensée l'avantage éminent de s'élever à son tour à la hauteur de l'art lui-même. La critique, en effet, fait partie de l'art. Elle ne doit jamais oublier cette commune et sainte origine avec lui. Elle est son interprète et sa sœur, jamais son hôte perfide ou son ennemi intime. Elle vit de sa vie, et ne brille que de son éclat. Elle expirerait le même jour que lui, comme elle est née le même jour. Elle doit donc puiser aux mêmes sources, et se rendre familières les mêmes études.

L'imagination, qui n'est que le don d'être ému et de rendre l'émotion, est donc la qualité la plus essentielle du critique. Celui qui en est dénué n'est qu'un aveugle qui veut juger de la splendeur des cieus. L'instinct du beau, le don de l'émotion, manquent là où l'imagination est absente. La critique est donc impuissante là où elle est froide et indifférente, faute d'imagination. Sa froideur l'expose au plus mauvais des jugements, au contre sens.

SEMAINE POLITIQUE

Les débats sur l'Adresse, dont la politique concernant les chemins de fer formaient la partie importante, ont occupé une partie de la semaine dernière.

C'est le nouveau député de Montmagny, M. Landry, qui avait été chargé de répondre au discours du trône ; M. Ogilvie, député de Montréal-Centre, secondait l'Adresse.

Le chef de l'opposition, M. Joly, ainsi que quelques autres membres ont riposté, comme c'est d'usage, et, en terminant, le membre pour Lobinière a présenté en amendement à l'Adresse la résolution suivante :

« Mais cette chambre est d'opinion qu'à près les grands sacrifices que la province de Québec a faits pour ces entreprises, il est juste que le gouvernement fédéral lui vienne en aide, car les chemins de fer de la Rive Nord et de Montréal. Ottawa et Occidental font partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique. »

Le vote, survenu après une longue et intéressante discussion à laquelle prirent part MM. Loranger, Church, Tailion, Mathieu, Laframboise, Lafontaine, Marchand, Irvine, l'hon. M. Angers, donna les résultats suivants :

Pour : Bachand, Bisson, Cameron, Daigle, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Mollé, Paquet, Préfontaine, Rinfret, Waite, et Wurtele. — 15.

Contre : Angers, (Sol. Gén.) Baker, Beau-bien, Beauchêne, Chapleau, Charlebois, Chauveau, Church, (Proc. Gén.), DeBeaujeu, Deschênes, Duhamel, Dulac, Fradette, Garneau, Gauthier, Gendron, Houde, Irvine, Lacerte, Lalonde, Landry, Larochelle, LaBue, Laval-lée, LeCavallier, Loranger, Malhiot, Martin, Mathieu, McGauvren, Méthot, OGilvie, Oulmet, Peltier, Picard, Robert, Robertson, Roy, Sawyer, Sheyn, St. Cyr, Sylvestre, Tailion, Thornton, Verrault. — 45. Majorité : 30.

L'hon. M. Irvine propose alors, secondé par M. Wurtele, que le quatrième paragraphe des résolutions soit amendé en y ajoutant ces mots :

« Que cette chambre désire exprimer l'espoir qu'en poussant les travaux des deux lignes de chemin de fer, il ne sera fait aucune dépense de nature à surcharger la province ; qu'il ne sera pas levé de taxes supplémentaires, et que tous les chemins de fer dans la même position participeront à ces subsides. »

Cette motion est perdue sur une division de 16 pour et 44 contre.

Les résolutions furent alors adoptées, et une adresse à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur rédigée, présentée et adoptée.

La chambre locale offre cette fois-ci une physionomie nouvelle, car bon nombre des représentants de la session dernière ont été remplacés à leurs sièges par de nouveaux visages.

C'est là le résultat habituel des luttes politiques.

Voici d'ailleurs une des listes exactes des changements apportés à la représentation provinciale par les dernières élections générales :

M. Paquet remplace M. Blanchet, pour Lévis ; M. Loranger, M. Boileau, pour Laval ; M. Fradette, M. Pelletier, pour Bellechasse ; M. Préfontaine, le Dr. LaBocque pour Chambly ; M. St. Cyr, M. Trud'el, pour Champlain ; M. Gauthier, M. Gagnon, pour Charlevoix ; M. Price, M. Baby, pour Chicoutimi ; M. Charlebois, M. Esinhart, pour Laprairie ; M. Baker, M. Brigham, pour Missisquoi ; M. Landry, M. Langellier, Montmagny ; M. O'Gilvie, M. Alexander, pour Montréal-Centre ; M. Tailion, M. David, pour Montréal-Est ; le Dr. Duhamel, M. Eddy, pour le comté d'Ottawa ; M. Sheyn, M. Valin, pour Québec-Est ; M. Mathieu, M. Dorion, pour Richelieu ; le Dr. Lacerte, M. Gérin, pour St. Maurice ; M. Deschênes, M. Mailloux, pour Témiscouata ; M. Wurtele, M. Duguay, pour Yamaska ; M. Thornton, M. Locke, pour Stanstead.

Quant à la province de Manitoba, MM. Royal et Davis, ont obtenu en sa faveur des conditions financières fort avantageuses.

Le *Globe* s'exprime ainsi à ce sujet : « Le gouvernement ayant considéré la demande

de Manitoba concernant une augmentation de subsides, en est venu à une décision à ce sujet. La dépense du gouvernement local dépasse \$100,000 par année. Après examen, le gouvernement est d'opinion que ce montant devrait être réduit à \$70,000, par l'abolition du Conseil Législatif, la diminution des impressions et la suppression d'autres dépenses non nécessaires. Ce retranchement une fois fait, et le gouvernement convaincu de la bonne foi des réformes accomplies, on augmentera le subside jusqu'au chiffre de \$90,000, ce qui sera suffisant pour faire face aux dépenses législatives convenablement diminuées, et laissera un reste suffisant pour l'éducation et les améliorations publiques. Cette aide financière dépend entièrement de la diminution des dépenses. Les dettes que l'on veut mettre à la charge de la Puissance seront examinées par l'hon. M. Burpee, le ministre des douanes, et si, d'après son avis, le gouvernement fédéral doit accepter quelques unes de ces dettes, il les recommandera. »

En Europe, les événements de l'Herzégovine semblent prendre une tournure grave, et des complications sérieuses pourraient s'élever de ce côté.

Ce qui après la question d'Orient occupe l'Angleterre, c'est le voyage du Prince de Galles aux Indes. Samedi, 6 courant, le Prince et sa suite sont arrivés aux Indes. Le *Serapis* a jeté l'ancre à Bombay, où la troupe royale a été reçue en grande pompe par Lord Napier, de Magdala, Sir Philip Wadehouse, le gouverneur de Bombay et plusieurs autres dignitaires britanniques, accompagnés de 70 princes et chefs indigènes. Les rues de la ville étaient brillamment décorées, et le soir eut lieu une grande illumination. Le Prince a reçu un accueil chaleureux de la part des européens et des indigènes.

En France, l'Assemblée Législative a voté, après de chaleureux débats, l'article principal de la loi électorale, article qui consacre le vote par arrondissement au lieu du vote par département. Le cabinet, qui n'avait pas fait de la mesure une question ministérielle, a remporté la victoire par une majorité de 31 voix. L'article a eu en sa faveur 357 votants contre 326.

En Espagne, le gouvernement est sur le point d'arriver à une entente avec le St. Siège relativement au concordat.

A. ACHINTRE.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

IX

(Suite)

—Allons donc, monsieur le marquis ! Ou bien ne soyez pas généreux au delà des limites permises, ou bien permettez-nous de vous éclairer. Cette femme, dont vous faites étalage, est une aventurière. Elle n'est point comtesse de Saint-Chamans ; elle se nomme madame Dubost, et son mari est en mon pouvoir depuis le lendemain de votre arrivée en cette île. Cette femme le sait, et c'est afin de faire enlever Dubost qu'elle a appelé à son aide une bande d'esclaves *marrons* pour soulever les nègres de mon habitation.

—Où sont les preuves de ce que vous dites là, monsieur ? Montrez-moi cet homme, que je l'interroge.

—Vous l'entendez, monsieur le marquis, lorsqu'il en sera temps. Dubost n'est plus ici ; vous pourrez faire fouiller toute mon habitation, vous ne trouverez pas ce témoin que je garde en lieu sûr, pour le produire au jour de la justice, et alors que j'aurai reçu de Paris les renseignements que j'y ai demandés.

La Varenne avait écouté, avec une extrême avidité, les confidences de Du Buc.

—Je comprends maintenant, se dit-il après un moment de réflexion, la cause de

la haine de madame de Saint-Chamans contre M. Du Buc.

Le marquis se promenait à grands pas dans la pièce où ils étaient tous trois enfermés. Il s'arrêta tout à coup ; un sourire plissa sa lèvre, et il murmura, en fixant sur Du Buc un regard de triomphe :

—Je tirerai parti de cette confiance... à ma manière et dans mon intérêt.

Puis il continua sur un ton de bienveillance :

—Vous venez de me révéler des choses d'une extrême gravité. Sans chercher à me rendre compte, dès ce moment, du but que peut avoir madame de Saint-Chamans à jouer un tel rôle, il y a dans sa conduite un mystère que je dois éclaircir. Vous mettez, messieurs, comme chefs de ce mouvement insurrectionnel—et la Varenne insista sur cette phrase compromettante pour les deux jeunes créoles—vous mettez à votre soumission et à la pacification de la colonie des conditions que je suis prêt à exécuter loyalement. M. du Parquet et vos délégués seront rendus à la liberté, et madame de Saint-Chamans sera l'objet d'une active surveillance. Puis je, en retour, compter sur votre parole, messieurs ?

—Ni M. Du Buc, ni moi, répliqua Henri en tendant franchement la main au gouverneur, nous n'acceptons le titre de chefs de révoltés ; mais, nous pouvons vous l'affirmer, dès que vous aurez tenu vos promesses, nous emploierons toute notre influence à faire rentrer les colons dans l'ordre.

—A merveille, messieurs ; aussi comprendrez-vous aisément le désir que j'éprouve de me rendre promptement à Saint-Pierre.

Les deux créoles et le gouverneur allaient se séparer, après avoir échangé sinon de cordiales, du moins de politiques poignées de main, lorsque de grands cris de détresse se firent entendre au bout de la savane. Henri ouvrit la croisée et aperçut Lucinde, qui s'élançait vers lui.

—Maitre ! maitre ! disait-elle, un horrible malheur ! ...

Ce fut tout ce que put dire la jeune négresse, qui indiqua par un geste que la parole lui manquait, et en même temps elle porta la main à son col pour faire comprendre la nature du crime qu'elle venait raconter ; puis elle s'élançait aux pieds d'Henri, qui ne trouva plus à ses côtés que Du Buc. Un nuage de poussière tourbillonnait à deux cents pas plus loin, leur annonçant que le marquis de la Varenne était parti avec ses officiers.

Voici la scène à laquelle Lucinde avait assisté ou dont elle avait pu du moins constater le sanglant dénoûment.

X

Au moment où éclatait au Prêcheur le mouvement insurrectionnel dont nous venons de voir l'avortement, Fabulé était descendu de la montagne Pelée, à la tête d'une trentaine de ses nègres, se dirigeant au pas de course sur l'habitation d'Autanne.

Suivant les indications fournies par deux espions carabes qu'il avait dépêchés en avant, il savait ne devoir rencontrer aucune résistance à ses projets. Fabulé arriva sur les lisières de l'habitation, quelques instants à peine après le départ de la Varenne ; il put même apercevoir encore resplendir la dorure des habits du gouverneur et des officiers qui l'accompagnaient.

L'instant était on ne peut plus propice à l'accomplissement du crime que le chef *marron* avait mission d'exécuter. Tous les esclaves, moitié par terreur, moitié par une vague espérance qu'ils n'osaient s'avouer, avaient fui l'habitation ; les uns s'étaient enfermés dans leurs cases, les autres épiaient l'issue de l'insurrection qui se tramait dans leur voisinage. Les domestiques de la maison, attirés par la curiosité, avaient suivi, en courant, le groupe brillant des officiers. Antillia, debout sur le seuil de la porte, admirait aussi ces éclaboussures d'or, que le galop des chevaux faisait jaillir des épaulettes et des habits.

Fabulé fondit comme un tigre sur la case, en poussant des cris épouvantables. Antillia, pâle de terreur, rentra brusquement, et se réfugia instinctivement aux côtés du vieux chevalier, son père.

—Qu'as-tu, mon enfant ? demanda M. d'Autanne.

—N'entendez-vous pas ces cris, mon père ? répondit la jeune fille en entourant de ses bras le cou du vieillard, à qui elle faisait en même temps un rempart de son corps.

—Des cris terribles en effet ! Et depuis quand y a-t-il des chacals dans ce pays ?

M. d'Autanne voulut se lever de son fauteuil ; mais l'étreinte où le retenait sa fille le fit retomber assis, pâle et rugissant de colère.

—Au secours ! au secours ! cria Antillia

au moment où Fabulé franchit le seuil de la porte. La figure hideuse du nègre la glaça d'horreur.

—Allons, mademoiselle, dit Fabulé en brandissant son bangala qu'il tenait à la main, vous êtes prisonnière.

—Prisonnière de qui? demanda Antillia.

—De moi Fabulé, capitaine des esclaves marrons.

—Misérable insolent! hurla le chevalier d'Autanne, sors d'ici!

Le nègre fit un pas en avant. M. d'Autanne, comme s'il eut retrouvé tout à coup ses forces qui, seules, l'avaient abandonné, et non point son énergie ni son courage, se leva, et écartant Antillia vivement, il saisit d'un bras rajeuni son épée, qu'il n'avait jamais souffert qu'on éloignât de lui.

—Sors d'ici, misérable! répéta-t-il à Fabulé et en faisant un mouvement pour s'élançer sur le nègre, sors, ou je te tue comme un chien.

—Pauvre vieux béké (pauvre vieux blanc)! fit le nègre en haussant les épaules de pitié. Et sans paraître s'inquiéter des impuissantes menaces du chevalier, Fabulé marcha vers Antillia, qui se réfugia derrière son père.

L'épée menaçante du vieillard gardait la jeune fille, et cette épée était tenue d'une main si résolue et si habile encore, malgré sa faiblesse, que Fabulé se laissa intimider un instant. L'attitude ferme et énergique du chevalier, sa haute stature, son regard du feu, les glorieuses cicatrices de son visage et de sa poitrine nue exercèrent une sorte de fascination sur le nègre.

Ce n'était pas de la peur qu'il éprouvait, c'était cette terreur tenant au prestige que les blancs ont toujours imposée aux nègres. Fabulé eut un éblouissement. S'il se fût trouvé seul en face de ce vieillard qui se dressait devant lui comme le fantôme du courage, je ne sais pas s'il n'eût pas pris la fuite. Mais ses compagnons étaient là, les regards fixés sur lui; il leur devait cet exemple de ne pas paraître trembler devant un vieillard. Fabulé passa la main sur ses yeux, comme pour rompre l'espèce d'influence magnétique qu'il subissait.

Il frappa de son bangala l'épée du chevalier, qui ne parut pas broncher.

—Tonnerre! hurla le nègre, à qui le sang de la colère monta au visage.

—Courage, mon père! dit la jeune fille exaltée par l'émotion de cette scène.

Fabulé s'avança de nouveau; et en même temps qu'il se jetait sur le vieillard en brandissant son arme, il allongea les deux mains pour saisir Antillia. Si habilement brutal que fût ce mouvement décisif, puisqu'il renversa le chevalier sur son fauteuil, l'épée de Fabulé rencontra la pointe de l'épée. Il sentit le froid de l'arme entrer dans ses chairs, et le sang jaillit. Cette blessure légère exaspéra le nègre; il recula de deux pas et saisissant son bangala des deux mains, il en asséna un coup terrible sur la tête du vieillard, qui poussa un rugissement et roula sur le sol, le crâne fendu.

Un chœur infernal de cris et de rires salua ce triomphe de Fabulé, qui crut sa victoire assurée. Mais Antillia, couverte du sang de son père, avait ramassé l'épée tombée de ses mains; et sans bien savoir, la pauvre enfant, l'usage qu'elle en pourrait faire, elle l'opposa aux attaques du bandit. On eût dit que ce vieux sang de soldat dont elle était inondée, avait passé dans ses veines.

Inhabile à se servir de cette lourde et vaillante épée, qu'en toute autre circonstance sa main délicate n'eût pas même pu soulever, elle s'adossa à la muraille, menaçante comme une lionne et résolue à vendre chèrement sa vie plutôt que de laisser sa liberté à ce nègre insolent.

Fabulé commença par sourire et par hausser les épaules, en voyant l'attitude d'Antillia, et il crut qu'il suffisait de vouloir bien réduire cette jeune fille.

Il ne put cependant se défendre d'un mouvement d'admiration pour cette bravoure inattendue.

—Bon béké, murmura-t-il, fait toujours de braves enfants.

Cette sentence, l'équivalent de notre proverbe: «Bon sang ne peut mentir», une fois dite, Fabulé, pour qui le temps pressait, résolut d'en finir avec ce long et sanglant drame, dont le dénouement lui était confié. Il s'avança hardiment sur Antillia, espérant l'intimider: mais la jeune créole arrêta par une pointe les premiers pas du nègre.

Fabulé brandit dans sa main cette même arme qui avait, tout à l'heure, terrassé le vieillard.

Se rappelant qu'il n'avait pas l'ordre d'user de violence à l'égard de la jeune fille, il abattit son bangala sur l'épée qui vacillait entre les doigts d'Antillia, sans pourtant que celle-ci l'abandonnât.

Un des compagnons de Fabulé, voulant

aider son chef, et profitant du moment où la pointe de l'épée que tenait Antillia était abaissée, se rua sur la jeune fille pour s'emparer d'elle. Antillia, qui vit ce mouvement, releva son arme et la présenta au nègre; celui-ci reçut le coup en pleine poitrine.

Effrayée tout à coup au spectacle de cet homme agonisant et se roulant dans les douleurs de la mort, Antillia porta la main à ses yeux en poussant un cri.

Fabulé saisit alors la créole par les deux bras pour l'entraîner. Mais elle sentit renaître toute son énergie; se dégageant par des efforts désespérés de l'étreinte robuste de l'esclave, et renversée sur le sol, elle s'accrocha à tous les meubles, à tous les objets que rencontraient ses doigts crispés; un moment, ce furent les vêtements de son père, dont elle emporta des lambeaux. Enfin elle enlaça entre ses bras comme une suprême planche de salut, le cadavre du nègre qu'elle avait tué, et avec une telle vigueur, que Fabulé désespéra de pouvoir l'en arracher sans briser ses membres. Il jugea prudent, pour en finir plus promptement, d'emporter, liés ensemble dans un hideux accouplement, le cadavre du nègre et la jeune fille. Fabulé chargea sur ses épaules sa double proie et s'enfuit.

Lucinde était arrivée à la case de son maître cinq minutes à peine après le départ de Fabulé. Elle fut prise d'éblouissement à la vue du corps du vieux chevalier et au miroitement du sang qui inondait le plancher.

Elle appela à grands cris sa maîtresse, parcourut la maison déserte, qu'elle remplait de ses lamentations, et constata, les preuves ne manquant pas, que l'assassinat du chevalier d'Autanne n'était pas le seul crime commis. Les traces de cette lutte énergique, désespérée que nous avons racontée, étaient là; Antillia avait été la victime d'une infâme lâcheté; elle avait été évidemment enlevée:—par qui?

Les idées se pressèrent d'abord confuses dans la tête de Lucinde; mais elle se souvint tout à coup de cet amour pour Antillia qu'elle avait surpris dans les regards de Macandal. Il n'y eut plus de doute dans sa pensée: Macandal était l'auteur du crime.

Malheureusement, l'unique preuve qui eût pu convaincre Lucinde de son erreur, avait disparu. Fabulé, en emportant avec lui le cadavre du nègre, que la jeune négresse aurait reconnu pour appartenir à sa bande, avait enlevé la seule preuve qui pût le faire soupçonner.

Lucinde, éperdue alors, à moitié folle, prit en courant le chemin de l'habitation Du Buc, où nous l'avons vue arriver hâlante et s'évanouir aux pieds d'Henri.

XAVIER EYMA.

(A continuer)

AVIS A NOS ABONNES DE MONTREAL

Notre collecteur commencera ces jours-ci la perception de ce qui nous est dû à Montréal pour abonnement à L'Opinion Publique.

Les frais encourus par la publication de notre journal sont très-considérables, et le paiement régulier de la souscription par les abonnés pourra seul nous permettre de le continuer et de lui faire subir les améliorations que nous avons en vue. Cette question du paiement régulier est d'une importance vitale pour nous, et si nos amis désirent continuer à recevoir notre feuille, il faut de toute nécessité qu'ils soient punctuels à acquitter le prix de leur abonnement.

Nous les prions donc de se tenir prêts à régler avec notre agent à sa première visite, afin de lui épargner des courses inutiles.

L'ADMINISTRATION.

La Stadacona, Compagnie d'assurance contre l'incendie, répudie tout engagement dans la transaction de ses affaires avec les autres Compagnies. Elle marche seule et gradue ses primes dans la proportion du risque encouru; et par suite de son système de directeurs dans les grands centres des affaires, elle assure aux porteurs de ses polices tous les avantages d'une compagnie locale connaissant parfaitement la nature des risques qu'elle entreprend de couvrir dans la localité où elle opère.

Le bureau de la Compagnie à Montréal est convenablement situé pour la transaction rapide des affaires, au No. 13, Place-d'Armes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital. - - - - - \$6,000,000
Actif Disponible, - - - - - pres de - \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL.
Gérant Général: ALFRED PERRY. Sec. et Trés.: ARTHUR GAGNON.
Assist.-Gérant: DAVID L. KIRBY. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Table listing assets in gold, including Bonds of the U.S., Stocks of Banks, and various funds, with values in dollars and cents.

PASSIF

Table listing liabilities, including claims for losses and various accounts, with a total value of \$149,291.50.

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtiments voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

6-45-4-141

A VENDRE

ŒUVRES COMPLETES DE L'ABBE GASGRAIN.

Toute personne qui expédiera à l'éditeur, M. Darveau, par la poste, dans une lettre affranchie, la somme d'une piastre et cinquante centimes (\$1.50), recevra franco, par la poste, les œuvres complètes de l'Abbé GASGRAIN, formant les trois volumes suivants: 1. Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol. in-8o. 2. Biographies Canadiennes, 1 vol. in-8o. 3. Légendes Canadiennes et œuvres diverses, 1 vol. in-8o.

GRAND ASSORTIMENT DE MIROIRS DE TOUTES DIMENSIONS, Gravures et Chromos.

GAUTIER & VERVAIS, Horlogers et Fabricants de Cadres, RUE CRAIG, No. 554, MONTREAL.

MM. MEILLEUR & Cie.

Attirent l'attention du public sur la variété de POELES DE CORRIDORS de premier choix qu'ils ont en vente à bon marché, entre autres: Le "GOLDEN LIGHT," "L'ARGAN," "L'AMERICAN BASE BURNER," "L'ORIENTAL," etc.

POELES DE CUISINE: "L'OLIVE BRANCH," le "MARLBOROUGH," le "NEW ENGLAND RANGE," le "GOOD NEWS," etc.

MEILLEUR & CIE., 652, RUE CRAIG, Près de la Rue Bleury. 6-37-26-129.

LE VIDO. EAU DE BEAUTE, PREPARATION DE N. DUDEVOIR. AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.

Librairie Ovide Fréchette, CAISSE D'ECONOMIE, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

On trouvera à cette Librairie le plus bel assortiment de livres de prières, dont la richesse et le fini ne laissent rien à désirer; livres de la meilleure littérature tant Ancienne que Moderne; Articles de bureaux, Ornaments de Corniches et de Salons. Chromos, Gravures Profanes et Religieuses par les meilleurs Artistes Français et Étrangers.

'CARLESANG, C'EST LA VIE.'

CELEBER PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE

(Marque de Commerce:—"Blood Mixture.") LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR, nettoye et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé. C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Comme mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

EVANS, MEROER & Cie., MONTREAL. Expédié par la maille sur réception d'un mandat de Poste. 6-25-52-114

FOURNAISES A AIR CHAUD EN FER BATTU

de Manufactures Américaines, simples dans leur construction, DONNANT LE PLUS DE CHALEUR, AVEC LE MOINS DE CHARBON, ne dégageant aucun gaz, et se réglant très facilement.

POELES! POELES!! 1875. POELES A CHARBON pour passage, les plus améliorés, de toute dimension. Chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 6-19-52-105

DEMANDEZ le VINAIGRE de LEFEBVRE spécialement recommandé par la faculté médicale, comme exempt de toute falsification et supérieur à tout vinaigre importé. En gros et en détail VINAIGRERIE en Entrepôt de Montréal 41, r. Bonsecours. 6-26-26-108

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jendis à Montréal, Canada, Par la Compagnie Buriand-Desbarats. ABONNEMENT: \$3.00 par année. Aux États-Unis: 3.50. Par numéro: 7 Centimes.

ANNONCES: 10 Centimes la ligne. Tous ceux qui ne renverront pas le Journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commençé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.